

Christian Bernard

Code de Vie
du
Rose-Croix



Analyse et Commentaires

Editions Rosicruciennes



Le Code
de Vie
Rose-Croix

Dessins

Armand Soin

Le Code
de Vie
Rose-Croix

Copyright 1985
Editions Rosicruciennes
56, rue Gambetta
94190 Villeneuve-Saint-Georges

1ère Edition 1983
2ème édition 1985

© Editions Rosicruciennes, 1985.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations, dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou des ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ». (Alinéa premier de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

IMPRIME SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE OUEST-OFFSET, 3, RUE DU FOYER
94190 — VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DEDICACE

*A tous les membres
de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C.
et à ceux qui recherchent plus de lumière.*

Christian BERNARD

BIBLIOTHEQUE ROSICRUCIENNE EN LANGUE FRANCAISE

- Histoire complète de l'Ordre de la Rose-Croix.
- Principes rosicruciens pour le foyer et les affaires.
- La vie mystique de Jésus.
- Les doctrines secrètes de Jésus.
- « C'est à toi que je confie... ».
(Enseignements secrets du Tibet).
- La maîtrise de soi et le destin, avec les cycles de la vie.
- Code de vie Rose-Croix.
- Les demeures de l'âme.
(La conception cosmique).
- Les glandes, nos invisibles gardiennes.
- Le sanctuaire intérieur.
- Les secrets de la Rose-Croix (mission cosmique accomplie).
- Messages du sanctum céleste.
- Rencontres avec l'insolite.
- Les maisons secrètes de la Rose-Croix.
- L'art mystique de la guérison.
- Fragments de sagesse rosicrucienne.
- Nouveaux messages du Sanctum Céleste.
- La Lémurie
(Continent perdu du Pacifique).
- Les grandes initiées ou le mysticisme au féminin.
- Fruits éternels de la connaissance.
- Essai d'un mystique moderne.
- Mystiques en prière.
- Murmures du moi.
- Le livre de Jasher.
- La technique du Maître.
- Voyez le signe.
- Empoisonnement mental.
- Questions et réponses rosicruciennes, avec l'histoire complète de l'Ordre.
- La Technique du Disciple.
- Introduction à la connaissance de l'acupuncture.
- Interlude conscient.
- Hier a beaucoup à dire.
- Symboles secrets des Rosicruciens des 16^e et 17^e siècles.
- Les pensées qui infestent notre vie
- Principes de vérité et de sagesse occulte Tome I
- Principes de vérité et de sagesse occulte Tome II
- Principes de vérité et de sagesse occulte Tome III
- Alchimie mentale

*(D'autres volumes seront ajoutés de temps en temps.
Demandez le catalogue complet).*

I



N te levant le matin, commence la journée par une prière exprimant au Cosmique tes remerciements d'être revenu à la conscience et de pouvoir ainsi poursuivre la mission de ta vie. Tourné vers l'Est, effectue sept respirations profondes, en aspirant l'air frais et en l'exhalant lentement, la pensée concentrée sur la vitalité qui se dirige, à ce moment, vers les diverses parties de ton corps, pour réveiller les centres psychiques. Ensuite, si tu le peux, prends un bain ou une douche ; en tout cas, maintiens ton corps en parfait état de propreté. Puis, avant de manger, bois un verre d'eau fraîche.



COMMENTAIRES

Dans cet article de notre « Code de Vie », la prière apparaît comme LE PREMIER ACTE de la journée. Il est dit, en effet, « En te levant le matin »... De plus, la prière dont il est question ici est une prière d'action de grâces. Il s'agit, par elle, d'exprimer nos remerciements d'être revenus à la conscience et de pouvoir ainsi poursuivre notre mission. « Etre revenus à la conscience »... voilà qui ne soulève pour nous aucun problème. Comme mystiques et Rosicruciens nous savons tous que, pendant le sommeil, notre être réel quitte notre corps, son véhicule physique, mais reste lié à lui par ce que le mystique nomme « la corde d'argent ». Au réveil, l'être réel réintègre, pour ainsi dire, son véhicule qui reprend alors conscience du monde extérieur. Il y a donc, à ce moment-là, RESURRECTION sur le plan physique, tout comme, au moment du sommeil, il y avait eu MORT à ce même plan... ET CELA SE RENOUVELLE CHAQUE SOIR ET CHAQUE MATIN jusqu'à l'ultime soupir de la transition finale.

Or, en nous levant, le matin, nous voici à nouveau conscients de nous-mêmes et de notre environnement. NOUS ALLONS POUVOIR POURSUIVRE LA MISSION DE NOTRE VIE. Quelle mission, penseront certains ? Le mot mission, il est vrai, implique une nuance de situation exceptionnelle. MAIS, pour le mystique rosicrucien, il ne saurait y avoir d'erreur ou de confusion. En ce qui concerne sa mission, C'EST LA MARCHE QU'IL A ENTREPRISE SUR LE SENTIER DE L'EVOLUTION ET DE LA REALISATION. Ce n'est, en aucune façon, un statut d'exception au sens humain du terme. Accomplir chez lui, dans son environnement habituel et dans son milieu professionnel, sa mission d'étudiant du mysticisme, qui applique à chaque instant ce qu'il apprend, voilà ce à quoi ce premier article du « Code de Vie du Rose-Croix » fait allusion. On peut être dans une position humble et cachée, tout en réalisant immensément du point de vue mystique. LA TERRE EST NOTRE CHAMP D'EXPERIENCE. Revenir le matin à la conscience, c'est revenir à notre mission publique ou secrète... à notre mission de mystiques rosicruciens. C'est avoir une opportunité nouvelle, un jour encore, pour apprendre et évoluer. Telle qu'elle est, calme ou agitée ou même bouleversée dans ses profondeurs, notre vie consciente est le champ de notre développement mystique. Il faut faire face et, au besoin, calmer la tempête. L'APPLICATION des principes rosicruciens le permet, mais la persévérance est une nécessité. Ainsi, chaque matin au réveil, remercions pour notre retour à la vie, pour notre résurrection au monde de l'expérience. Peu de mots sont nécessaires. Un « Merci » tout simple à l'intention du Cosmique est suffisant, s'il est clamé du fond du cœur...

Puis vient l'exercice qui aidera au retour à l'existence consciente : face à l'est, à l'Orient d'où vient toute lumière, sept respirations profondes, sept respirations mystiques par lesquelles la divine vitalité est dirigée vers toutes les parties de notre corps, qui, ainsi, reviennent à la vie et qui permettent à nos centres psychiques d'entrer en action. Enfin, ce temple physique, notre corps, où la personnalité animique,

notre être intérieur, est revenu, doit être maintenu dans une propreté parfaite compatible avec les hautes vibrations de l'âme. Selon ce dont nous disposons, ce peut être un bain ou une douche, l'essentiel étant que notre temple humain soit parfaitement propre. Et, pour terminer, ce sera l'absorption d'un verre d'eau fraîche, un symbole de purification, certes, qui nous rappelle la technique de préparation à une communion dans le SANCTUM CELESTE, mais aussi un élément d'équilibre et de santé pour le corps tout entier. La journée peut alors commencer et le corps recevoir sa nourriture. TOUT EST BIEN ET TOUT EST PRET.

II



ORSQUE vient le moment du repos, après avoir exécuté tous les exercices prévus pour la soirée ou bien t'être livré à tel travail spirituel particulier ou à telle tâche indiquée par ton programme d'études ou la monographie en cours, rends grâce pour la journée qui s'achève et ce qu'elle t'a permis d'accomplir ; demande aux Hôtes Cosmique d'accepter tes services psychiques, pendant ton sommeil, d'utiliser ta conscience selon leurs désirs et termine en disant : « S'il plaît au Cosmique et aux Maîtres de me donner un autre jour à vivre sur terre, qu'il en soit ainsi ». Alors, pénétré de pensées d'amour pour tous les êtres vivants et d'un sentiment de paix et d'harmonie avec tout l'univers, ferme les yeux et endors-toi en visualisant ton moi intérieur dans la Conscience Cosmique.



COMMENTAIRES

Le premier article du « Code de vie du Rose-Croix » se rapporte, nous l'avons vu, à notre réveil, au commencement de notre journée. Ce deuxième article concerne la fin du jour, et c'est cet équilibre et cette harmonie dans le « Code de Vie du Rose-Croix » qui soulèvent l'admiration pour ceux qui, autrefois l'ont conçu : le jour et la nuit, le matin et le soir, la résurrection et, disons le mot, la mort « provisoire », la « transition » à laquelle fait penser le sommeil, la seule différence étant que la « corde d'argent » retient la personnalité animique liée à son temple, c'est-à-dire au corps physique.

Donc, voici le soir et la nuit qui approchent. Comme mystiques rosicruciens, nous avons peut-être prévu quelque exercice ou bien un travail spécial, ou encore une tâche incluse dans notre étude rosicrucienne régulière. De toute façon, même si cet article de notre « Code de Vie » ne le dit pas explicitement, il est fort probable que nous ayons une activité mystique quelconque qui achèvera notre journée —

quelques pages d'une lecture édifiante, une prière ou quoi que ce soit d'autre se rapportant à notre activité de Rosicruciens. Il est impossible, en effet, que nous achevions notre journée seulement en nous mettant au lit pour dormir, et sans que cela soit précédé par un élément spirituel, aussi bref soit-il. En tout cas, notre travail profane de la journée étant accompli, il nous faut, avant de nous coucher, observer nos coutumes rosicruciennes et sacrées, et si ce jour est celui de notre soirée mystique, nous devons procéder à notre travail spirituel. On peut, selon notre degré de fatigue, le faire plus ou moins longtemps, MAIS NOUS DEVONS LE FAIRE. A l'extrême, on peut procéder à ce travail au lit, CAR PAR-TOUT OU EST NOTRE CORPS, TEMPLE DE NOTRE PERSONNALITE ANIMIQUE. LA EST LE SANCTUM DE NOTRE ETRE INTERIEUR...

Notre travail spirituel et mystique achevé, le moment du repos est venu : une journée d'expériences bonnes et moins bonnes (de notre point de vue humain) se termine. Pendant cette journée, nous avons appris bien des leçons, MEME SI nous ne nous en sommes pas rendu compte. De plus, nous avons sûrement accompli quelque chose, ne serait ce que notre travail, un travail sûrement utile à la collectivité humaine, dont nous sommes un chaînon. Pour tout cela, de notre cœur doit s'élever UNE ACTION DE GRACES, et, oubliant ce qui a pu être restrictif, nous pouvons nous sentir heureux, dans la joie...

Bientôt, nous allons nous endormir, mais cela ne signifie pas que notre tâche soit achevée. Notre corps, certes, va se reposer mais notre moi intérieur, notre conscience psychique, restera en éveil, n'ayant nul besoin de repos. Or, pour quelque sublime travail, pour une tâche spirituelle, pour un service désintéressé et efficace, les Hôtes du Cosmique, ces Etres de toute vérité et de toute bonté, peuvent avoir besoin de nous, et il n'est pas nécessaire qu'ensuite nous nous en souvenions... Alors, que les Hôtes Cosmiques utilisent notre être psychique pendant notre sommeil, et qu'ils le fassent

SELON LEURS DESIRS ! Nous savons que ce sera POUR LE BIEN. Mais, pour qu'ils nous utilisent ainsi, nous devons le leur demander. CE N'EST QUE SOUS CETTE CONDITION QU'ILS ACCEPTENT NOTRE SERVICE PENDANT NOTRE SOMMEIL. Voilà pourquoi il est si important de les solliciter dans ce but, et vous pouvez être assurés que vous n'éprouverez pas, à votre réveil, de FATIGUE. Le service psychique de la nuit ne fatigue pas le corps qui, lui, se repose par le sommeil. Autrement dit, le moi intérieur ou être psychique ne se repose et ne se fatigue JAMAIS. Il est toujours en action, et, la nuit, il est donc méritoire de le remettre aux Hôtes Cosmiques pour qu'ils en disposent pour leur œuvre bénéfique au service de l'univers...

Enfin, une ultime invocation s'impose : ET DEMAIN ? Demain, s'il plaît au Cosmique et aux Maîtres, alors qu'un autre jour nous soit donné à vivre pour apprendre davantage et évoluer encore à travers les épreuves de la terre dont la rose mystique a besoin pour s'épanouir...

Tout est alors consommé. Les yeux clos, nous entourons tous les êtres vivants (et pas seulement les êtres humains), de pensées d'amour, de paix et d'harmonie, et nous étendons ces sentiments sublimes à tout l'univers. Puis, dans le silence, nous nous sentons inclus dans le sein de la Conscience Cosmique, dont notre moi intérieur est un segment...

Comment, en suivant un tel processus, pourrions-nous connaître l'insomnie ? L'insomnie est un désaccord, un manque d'harmonie au sein du mental objectif. Si, jour après jour, vous observez ce second article de notre « Code de Vie Rose-Croix » vous vous sentirez, le matin, régénérés, et pourtant, comme vous aurez servi psychiquement dans le sens voulu par les Hôtes Cosmiques !

Que chacune de vos nuits vous soit reposante et douce, et puisse le Cosmique, dans son infinie sagesse, utiliser, pendant le repos de votre corps, les services efficaces de votre être psychique, sur le sentier de la lumière où nous sommes, vous et moi, guidés par notre glorieuse Rose-Croix !

III



VANT chaque repas, lave-toi soigneusement les mains et place-les pendant une fraction de minute au-dessus des aliments contenus dans ton assiette, les paumes en bas ; demande alors mentalement que ta nourriture soit cosmiquement purifiée et qu'elle soit magnétisée par les radiations spirituelles de tes mains, de manière à subvenir largement aux besoins du corps. Puis, juste avant de commencer à manger, dis en toi-même : « Que tous ceux qui ont faim participent à ce qui m'est donné et qu'il me soit montré comment partager avec ceux qui en ont besoin, les bienfaits dont je jouis. »



COMMENTAIRES

En lisant cet article du « Code de Vie Rose-Croix », nous constatons une fois de plus avec quelle attention ce dernier a été préparé. Les deux précédents articles concernaient, en effet, le coucher et le réveil, et nous apportaient de précieux conseils sur ce qu'il fallait faire à ces deux moments de notre journée. Dans le troisième article, il est question de nos repas.

La plupart du temps, ceci est bien connu, nous mangeons vite et mal. Nous n'apprécions pas, au sens fort du terme, notre « pain quotidien », c'est-à-dire que nous mangeons sans prendre conscience de la nourriture que nous absorbons et sans prêter attention à l'importance VITALE de cette nourriture pour notre corps...

Or, la nourriture est non seulement un élément essentiel pour notre être physique, mais elle est aussi un symbole. Elle est le « pain » que nous avons gagné à la sueur de notre front, comme le soulignent les Ecritures. Un repas devrait

toujours être une cène au sens sacré du terme, et une cène se prépare. La recommandation de notre « Code de vie », de se laver soigneusement les mains ne se rapporte pas seulement à une mesure d'hygiène. Certes, elle en est une de première nécessité pour éviter que le corps ait à combattre davantage encore ce qui peut être contraire à son équilibre interne.

Mais elle est aussi UN SYMBOLE, celui que nous devons observer également avant tout contact cosmique dans le Sanctum Céleste. De plus, nos mains vont bénir et elles doivent donc être pures. Pendant une fraction de minutes, en effet, nous allons les placer AU-DESSUS de nos aliments (au-dessus et non pas, comme on le fait parfois, à côté ou en encerclant, pour ainsi dire, l'assiette). Ce faisant, les paumes tournées vers le bas, nous demandons MENTALEMENT que le Cosmique purifie notre nourriture et qu'elle soit magnétisée par les radiations spirituelles transmises par nos mains de manière que nos aliments subviennent avec abondance aux besoins de notre corps. Et là, une importante question se pose : doit-on renouveler le même processus pour chaque aliment, au cas où notre repas comporte plusieurs plats ? En théorie, il devrait en être ainsi, mais, en pratique, CELA N'EST ABSOLUMENT PAS NECESSAIRE. Le geste de purification et la force émise par la magnétisation sont, si je puis dire, « en suspension » au-dessus de notre assiette, et le nécessaire sera fait automatiquement au fur et à mesure que nous absorberons les divers aliments. Car ce sont nos mains purifiées, où l'énergie spirituelle est condensée, qui saisiront directement ou à l'aide d'une fourchette, d'un couteau ou d'une cuillère, notre nourriture. Ces détails peuvent paraître prosaïques, mais ils ont leur importance du fait qu'il faut comprendre que nos mains sont seulement l'outil, et que la puissance mentale transformatrice de l'énergie cosmique les utilisera tout au long du repas, A LA SUITE DE L'IMPULSION INITIALE DONNEE PAR LE GESTE.

De même, la « demande » faite au début est le signal qui aura mis en action la force nécessaire...

Il est important de comprendre la valeur et la puissance de ce que nous faisons à ce moment-là. Nous mettons en mouvement une énergie toute puissante, une énergie venant du Cosmique, et celle-ci purifiera notre nourriture et elle la chargera des éléments nécessaires à notre corps, MEME SI les aliments étant mal choisis ne les contiennent pas. Chaque mot, dans ce troisième article, a son importance et il faut s'en souvenir...

Enfin, juste avant de commencer à manger, c'est aux autres que nous devons penser, aux autres, c'est-à-dire à ceux qui n'ont rien, à ceux qui ont faim. Qu'ils partagent l'énergie de ces aliments ! Qu'ils aient assez ! Qu'ils n'aient plus faim et que la force infuse leurs corps ! Pour qui comme nous, Rosicruciens, connaît la puissance de la pensée, aucun doute n'est permis. IL EN SERA AINSI ! Notre vœu de service sera accompli. Mais, de plus, puissions-nous savoir mieux encore comment partager les bienfaits dont nous jouissons avec ceux qui sont dans le besoin !...

Vraiment cet article du « Code de Vie du Rose-Croix » est grand, émouvant et riche d'enseignements mystiques, et nous devrions le méditer souvent...

Une question, cependant, se pose : « Et si nous sommes dans des circonstances où nous ne pouvons placer les mains au-dessus de notre nourriture, alors, que faire ? ». Ces circonstances sont, naturellement, celles où nous sommes en public, dans un restaurant, par exemple. Dans ce cas, la solution est simple. Il suffit, de manière rapide, d'effectuer MENTALEMENT le geste prescrit, tout en soumettant au Cosmique la même demande et le même souhait. Ainsi, nul ne se sentira gêné et personne aux alentours ne se posera de question ni n'exprimera de jugement défavorable pouvant, d'une façon ou de l'autre, nuire à notre Ordre. En outre, seul le geste PHYSIQUE sera absent, mais TOUTE L'EFFICACITE restera ce qu'elle aurait été avec ce geste, et le but sera ainsi atteint de la même manière. De toute façon, c'est à chacun de nous de déterminer ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, en se souvenant que l'intention, la visualisation et

la prière dans le secret se situent, pour le mystique rosicrucien, loin au-delà et au-dessus du comportement extérieur et du geste. Mais, chaque fois que ceci est possible, et c'est le plus souvent, ce troisième article de notre « Code de Vie » est à suivre dans toutes ses parties sans exception.

Que le Cosmique, chaque jour, répande sur vous l'abondance et qu'il bénisse la nourriture nécessaire à votre vie et à votre santé, pour que, dans la joie et dans la Paix Profonde, vous continuiez de vous élever le long de la montagne sacrée de l'éternelle lumière mystique !

IV



VANT d'accepter quelque avantage du monde matériel, qu'il soit acquis contre de l'argent ou du travail ou bien qu'il s'agisse d'un échange ou d'un don, dis intérieurement : « Il m'est accordé le privilège de recevoir un tel bienfait ; puisse-t-il m'aider à mieux remplir ma mission dans la vie ». Cette règle s'applique aux questions les plus communes, aux nécessités quotidiennes, vêtements, objets indispensables, par exemple, aux distractions de toute nature, aux moments passés au théâtre, au concert ou à l'église et même à des choses aussi courantes que des livres, les bonnes lectures, etc... et elle concerne, bien entendu, les sommes reçues à titre de salaire, de commissions, de dons ou pour tout autre motif légitime.



COMMENTAIRES

Nous vivons dans un monde matériel et ce monde est le champ de notre expérience. C'est en LUI que se trouve la croix et c'est PAR LUI que la rose en chacun de nous, c'est-à-dire notre personnalité animique, évolue. Or, ce monde matériel a ses us et ses coutumes, et, d'un point de vue purement humain, il a ses inconvénients, ses difficultés, et aussi ses bienfaits et ses avantages. La loi de la dualité, en effet, s'y manifeste pour lui donner son existence. Ces difficultés et ces bienfaits, on pourrait dire aussi qu'ils constituent le double aspect du grand instructeur qu'est le Karma ou loi de compensation, car le Karma n'est pas seulement négatif ; il est positif et comporte toutes les bonnes choses dont nous pouvons bénéficier et que trop souvent l'on considère comme un dû... jusqu'à ce qu'une étape d'adversité surgisse. Je reviendrai plus tard, dans ces messages, sur ce point. Examinons plutôt, maintenant, le quatrième article du « Code de Vie du Rose-Croix ». Il se rapporte aux seuls avantages que

le monde matériel peut offrir, et il va loin, très loin dans sa désignation de ces avantages. Il précise, en effet, qu'ils peuvent être acquis CONTRE DE L'ARGENT ou encore CONTRE DU TRAVAIL, ou même qu'il peut s'agir D'UN ECHANGE ou D'UN DON. Et plus loin, il est expliqué que cette règle s'applique aux questions LES PLUS COMMUNES que je ne détaillerai pas ici, puisque l'article ci-dessus en fait pleinement état. Il faut pourtant observer un mot d'une importance essentielle dans cette énumération, et c'est le dernier, c'est le mot LEGITIME. L'ensemble de cet article se rapporte donc bien aux avantages du monde matériel, mais AUX AVANTAGES LEGITIMES, ce qui implique tout naturellement une scrupuleuse honnêteté. En réalité, il n'y a aucune recherche à effectuer en ce qui concerne les avantages de la vie. Ces avantages sont même si nombreux que l'on ne s'en rend plus compte, et je crois que ce qu'il convient de faire, c'est de mieux, à chaque instant du jour, OBSERVER les avantages dont nous bénéficions. Nous serons stupéfaits de leur nombre. Quelle que soit notre position dans la vie, les difficultés ne nous manquent pas, mais nulle vie n'est faite de difficultés seulement. La loi de la dualité qui est représentée par deux COTES d'un triangle équilatéral (le troisième côté étant la manifestation) exige que nos difficultés soient compensées, pour une PART EGALE, par des avantages, et l'on pourrait en conclure que quiconque a des avantages peu importants, a des difficultés peu importantes, alors que celui qui dispose de grands avantages connaît, même si nul ne le sait, de grandes difficultés. Mais cela peut se discuter et ce n'est pas l'objet véritable du message de ce mois. Cet objet se rapporte aux avantages matériels et à leur acceptation, et c'est ce dont nous avons surtout parlé ici...

Pour tous ces avantages, nous devons apprendre à dire MERCI, et à le dire d'une manière qui soit rosicrucienne. Autrement dit, il faut exprimer INTERIEUREMENT notre reconnaissance et la phrase énoncée dans l'article de notre « Code de Vie » est parfaite et COMPLETE. Elle exprime d'abord UNE PRISE DE CONSCIENCE, celle du privilège du bienfait

reçu, une prise de conscience dont on a vu précédemment que nous ne l'avions généralement pas, puisque nous ne remarquons même pas la plupart des bienfaits dont nous jouissons. Ensuite, elle comporte un vœu, un vœu qui est une intention, une volonté que ce bienfait nous aide à mieux remplir notre mission dans la vie, et vous vous souviendrez que, dans un précédent message, je recommandais d'étendre le mot MISSION à toute notre existence ici-bas, puisque notre mission fondamentale est d'évoluer et que tout, dans notre vie, doit contribuer à ce but immense.

Ce quatrième article du « Code de Vie du Rose-Croix » est d'une importance exceptionnelle, que, seule, une méditation prolongée et répétée peut permettre d'évaluer. Ensemble, nous avons vu les fondements de cet article, de cette règle, mais il faut que nous l'appliquions. C'est là une habitude à prendre, une habitude qui illuminera notre vie de chaque jour, parce que, je le sens intensément, elle ajoutera à notre bonheur, en multipliant au centuple nos vibrations de joie, et en nous aidant à dominer et à vaincre cet autre aspect de notre existence que constituent nos problèmes, nos peines, nos difficultés, et quelquefois nos larmes.

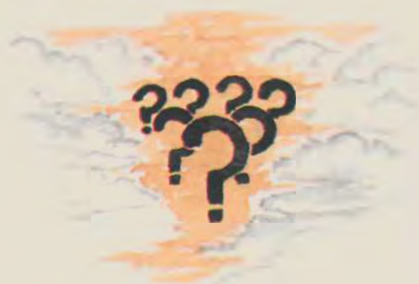
Aujourd'hui, vous m'avez lu. C'est pour moi, un avantage. Alors, en préparant ce court message, intérieurement j'ai remercié selon la formule de l'article dont je vous ai entretenu, et je prie que ces quelques lignes m'aident à remplir mieux encore ma mission dans la vie, une mission qui inclut celle d'être votre plus grand serviteur.

Puisse la puissance cosmique vous aider à mieux voir tous les avantages dont vous pouvez bénéficier, et répandre sur vous et sur tous ceux que vous aimez, de plus grands bienfaits encore !

V



HAQUE fois que tu bénéficieras d'un bienfait particulier, réalisation longtemps souhaitée de quelque désir de nature matérielle, quelque objet plus ou moins précieux, quelque bienfait inattendu etc., veille à n'en faire aucun usage personnel et à n'en profiter d'aucune manière avant d'avoir pu t'isoler un moment pour méditer et te poser cette question : « Ai-je vraiment mérité cette faveur et n'y a-t-il pas un moyen direct ou indirect d'en faire profiter autrui ou l'humanité en général ? ». Attends alors la réponse du Cosmique. Si tu ne perçois aucune indication te permettant de supposer que le bienfait reçu était immérité ou qu'il devrait être soit partagé avec autrui, soit transmis à un autre, dis : « Je remercie le Cosmique et les Maîtres pour ce bienfait : puissé-je en user pour le bien de mon âme ».



COMMENTAIRES

L'article quatre de notre « Code de vie » impliquait que nous acceptions avantages et bienfaits matériels importants, en demandant intérieurement qu'ils nous aident à mieux remplir notre mission dans la vie. Dans l'article que nous étudions aujourd'hui, il est encore question de bienfaits, MAIS il ne s'agit pas des bienfaits plus courants, si je puis dire, dont faisait mention l'article précédent, ces bienfaits étant essentiellement des avantages pratiquement quotidiens.

L'article cinq du « Code de Vie du Rose-Croix » concerne des bienfaits PARTICULIERS, la réalisation d'un désir longtemps espéré, un objet plus ou moins PRECIEUX ou quelque chose D'INATTENDU. En un mot, ce dont il est question ici, c'est d'un bienfait EXCEPTIONNEL au sens le plus strict du qualificatif et, même s'il s'agit de la réalisation d'un désir ancien, ce dernier ne peut être de nature commune. Autrement, sa réalisation n'aurait pas demandé autant de temps. C'est à cela que cet article s'applique et c'est pour-

quoi l'on peut dire que son champ d'action est largement réduit. Il l'est au point que le caractère particulier du bienfait reçu est rapidement perceptible. On pourrait dire qu'il se distingue par l'effet DE SURPRISE qu'il suscite en nous, quel que soit le degré de cette surprise. En tout cas, ce bienfait doit justifier pleinement la recommandation qui est faite et la méditation qui le complète, à savoir NE FAIRE AUCUN USAGE PERSONNEL ET NE PROFITER D'AUCUNE MANIERE DU BIENFAIT AVANT D'AVOIR MEDITE, REFLECHI A LA QUESTION INDIQUEE, ET PERÇU OU NON UNE REPONSE.

En fait, comme vous l'avez sans doute constaté, tout ce processus est extrêmement simple dans son application. La difficulté, et elle est grande, c'est de pouvoir résister à la tentation d'utiliser IMMEDIATEMENT le bienfait ou de profiter AUSSITOT de la faveur. C'est, en somme, de ne pas répondre aux impulsions de l'égoïsme qui est à jamais latent en tout homme, à des degrés, il est vrai, divers, le mystique dominant plus facilement et plus rapidement l'instinct de possessivité.

AI-JE MERITE CETTE FAVEUR ? La question est d'importance, car sommes-nous vraiment dignes d'une faveur quelconque ? La réponse, est, cependant, très nettement : OUI. Si nous recevons de la manière indiquée dans cet article de notre « Code de Vie », une faveur, et si nous nous efforçons sans cesse d'être de bons Rosicruciens, il est, en effet, très rare que la réponse puisse être négative, et, si elle devait l'être, nous en aurions aussitôt conscience. La question la plus essentielle, dans ces conditions, est celle-ci : N'Y A-T-IL PAS UN MOYEN DIRECT OU INDIRECT D'EN FAIRE PROFITER AUTRUI OU L'HUMANITE EN GENERAL ? Dans la plupart des cas, il est évident qu'il en sera bien ainsi, du moins en ce qui concerne autrui, car, pour l'humanité en général, il faudrait que le bienfait reçu soit d'une nature extrêmement vaste. Mais on peut dire aussi qu'autrui, après tout, même s'il s'agit de notre environnement, représente l'humanité dans son ensemble. Que le bienfait ait à être

transmis à un autre, c'est là un cas vraiment très rare si ce bienfait nous a été remis sans autre instruction. Cependant, il est clair que, s'il s'agissait de quelque chose dont la possession personnelle serait un insupportable fardeau, il y aurait certitude que nous ne remplissons qu'un rôle d'intermédiaires et que la faveur, le bienfait, ou le don est destiné à autrui, à « un autrui » qui peut l'assumer et qui, certainement, aurait un but à vocation humanitaire. Ce ne pourrait donc être qu'une collectivité ou communauté. MAIS, encore une fois, le cas est rare, très rare, et nous avons mérité ce que nous recevons. Ce qui est juste, et ce qu'un mystique ne manquera jamais de faire, c'est de faire quand même bénéficier autrui d'UNE PARTIE du bienfait reçu, et de quoique ce soit qu'il s'agisse, il y a toujours un moyen de le faire. A cet égard, toutefois, nul ne pourrait nous conseiller utilement. Comme le souligne l'article de notre « Code de Vie », il faut nous isoler et méditer, et j'ajouterai PLUSIEURS FOIS si c'est nécessaire, pour prendre notre décision, l'appliquer et ne plus y penser. Ce qui est important, c'est d'agir sans aucune impulsivité mais, au contraire, calmement, paisiblement.

Et puisque, comme je l'ai dit, le plus souvent le bienfait que nous recevons est, à mon avis, mérité, car, après tout, il faut tenir compte aussi de la loi de compensation ou karma, ce qui est essentiel, une fois notre réalisation achevée, c'est d'exprimer au Cosmique notre gratitude profonde, et demander plus de lumière encore afin d'utiliser ce bienfait exceptionnel (nous avons vu qu'il devait l'être pour être concerné par cet article), pour le bien de notre âme, c'est-à-dire pour notre évolution spirituelle.

Que le Cosmique dispense à chacun de vous de telles faveurs et de tels bienfaits, sur le Sentier de notre Ordre, et puissiez-vous en retirer toujours le plus grand profit pour votre progression dans la Voie sacrée des vérités éternelles !

VI



'IL t'est conféré quelque distinction particulière, militaire, gouvernementale, politique, sociale ou autre, agis toujours avec la plus extrême modestie ; déclare que tu ne t'en sens pas digne (car qui, en vérité, est digne de quelque chose ?), et, après avoir pris en toi-même la résolution de ne céder ni à la vanité, ni à l'égoïsme, accepte-la avec des pensées de reconnaissance, en proclamant que tu la reçois au nom de tous ceux qu'elle te permettra de mieux servir encore.



COMMENTAIRES

Il est tout à fait possible que cet article, lu rapidement et sans lui accorder toute la réflexion nécessaire, suscite chez quelques-uns d'entre vous une réaction négative. Si tel est le cas, je crois que ce sont les qualificatifs « MILITAIRE », « GOUVERNEMENTAL » et « POLITIQUE » qui en seront la raison. Mais, à tout cela, il y a naturellement une explication. Tout d'abord le « Code de Vie du Rose-Croix » n'est pas un texte qui a été rédigé à une date récente. Il remonte à une période où le service public, tant militaire qu'administratif ou autre, était considéré comme le summum du civisme et de l'activité humaine en général. Ensuite, même de nos jours, ce même service reste, dans certains pays, le plus haut sommet que l'on puisse atteindre socialement, et il ne faut pas oublier que notre « Code de vie » n'est pas suggéré aux Rosicruciens d'un pays en particulier, mais aux membres d'un Ordre mondial et unifié. Par conséquent, ce qui, dans ce « Code », paraît ne pas être applicable ici ou là, peut fort

bien l'être, ailleurs, de manière essentielle. Il ne nous appartient donc pas de juger mais de comprendre et d'expliquer. Ainsi, cet article nous dit comment un Rosicrucien doit réagir si une distinction quelconque lui est conférée. La question n'est pas de savoir si, à notre époque, de telles distinctions ont encore une raison d'être. Elle est : QUE FAIRE DANS LE CAS OU UNE DISTINCTION NOUS EST DONNEE ?

Evidemment, une distinction quelle qu'elle soit, peut, si l'on n'y prend pas garde, susciter vanité, orgueil ou même égoïsme chez celui qui en est le bénéficiaire. Elle est, à cet égard, un danger, celui d'une chute sur le sentier, et c'est pourquoi cet article du « Code de Vie du Rose-Croix » souligne si bien : « QUI EN VERITE, EST DIGNE DE QUELQUE CHOSE ? ». Si l'on se souvient que nul ne l'est vraiment, alors il ne peut y avoir ni vanité ni égoïsme et ni orgueil à recevoir une distinction. Celui à qui elle est conférée, n'éprouvera pas de tels sentiments, et c'est en toute sincérité qu'il pourra déclarer qu'il n'en est pas digne, même s'il l'accepte avec reconnaissance, AU NOM DE TOUS CEUX QU'ELLE LUI PERMETTRA DE MIEUX SERVIR ENCORE.

De grands responsables de notre Ordre ont reçu de telles distinctions, notamment notre Imperator et le Légat Suprême. C'est dans l'esprit même de cet article de notre « Code » qu'ils les ont acceptées. Ils ne les recevaient pas pour eux-mêmes personnellement mais pour notre Ordre et ses membres. Bien souvent, notre Ordre a été, et il est encore parfois, la cible d'attaques mensongères et parfois diffamatoires. Il arrive que même ses dirigeants aient à souffrir de telles malhonnêtetés. Certes, sans attaquer jamais, notre Ordre et ses responsables se défendent quand ils sont mis en cause et c'est leur devoir. Mais il n'y a pas de réponse plus efficace à la vilénie dont certains, hélas, font preuve envers notre Ordre Vénérable et ses dirigeants, que l'acceptation de distinctions qui, aux yeux du monde, constituent la reconnaissance publique de la valeur et de l'intégrité d'un Ordre ou de personnes dont la mission et le souci constants sont le service des autres et la propagation de la lumière du mysticisme et

de la tradition. Voilà, en ce qui concerne les Rosicruciens, comment ils considèrent les distinctions de toutes natures et voilà pourquoi ils les acceptent. Et ce qui se rapporte aux responsables de notre Ordre se rapporte aussi à chacun de ses membres. Si une distinction quelconque, importante ou non, est conférée à l'un deux, C'EST NOTRE ORDRE TOUT ENTIER qui, par lui, est honoré et ce sont aussi tous les Rosicruciens, puisque nous constituons une seule et même chaîne qui nous lie les uns aux autres dans le monde entier.

Cet article du « Code de Vie du Rose-Croix », contrairement aux apparences, n'est pas suranné et, si vous y réfléchissez encore, je suis convaincu que vous en viendrez à bien d'autres conclusions utiles à votre compréhension mystique des grandes questions de la vie sur le plan physique.

Que la paix, la joie et la santé vous accompagnent sur le Sentier de la Vie !

VII



I, appelé comme témoin au tribunal ou ailleurs, il t'est demandé de prêter serment, de jurer ou de prendre un engagement sur un livre saint ou un emblème sacré, souviens-toi que, pour toi, il n'y a pas de symbole ni d'emblème plus saint ni plus sacré que la Rose-Croix. (Dans la plupart des tribunaux du monde, il est permis à chacun de prêter serment sur le symbole sacré de son choix). Dis alors qu'en ta qualité de membre de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., tu préfères faire ta déclaration « devant le symbole rosicrucien », et fais le symbole. Procède ensuite à ta déclaration en te souvenant qu'un mensonge commis sciemment, à ce moment, ne manquerait pas de te charger d'un fardeau karmique impossible à écarter si ce n'est par la réparation intégrale prévue par la loi de compensation.



COMMENTAIRES

Le problème posé par cet article réside dans le fait que les tribunaux des pays de langue française demandent au témoin de lever la main droite et de jurer de dire la vérité. C'est là une coutume bien établie. Cependant, il semble que cette coutume ne soit pas une loi ni un décret, de sorte que le témoin, s'il l'exige, peut obtenir de jurer selon un mode différent et nous savons que des Rosicruciens ont obtenu de le faire de la manière indiquée par cet article, après que les juges se soient consultés. Beaucoup d'entre vous et moi-même avec eux, je le reconnais, se demanderont si, en voulant se conformer à cet article et en sollicitant de prêter serment « devant le symbole rosicrucien », il n'y a pas un risque très grand, celui de faire considérer notre Ordre pour ce qu'il n'est pas, à savoir une secte, un culte ou une religion. Cette situation ne se présentera jamais dans les pays où le témoin est laissé libre de jurer sur le symbole sacré DE SON CHOIX, mais elle apparaîtra partout ailleurs. C'est pourquoi, dans

l'observation de cet article, il est nécessaire de faire preuve de circonspection et de prudence, le mieux, dans le doute, étant de suivre extérieurement la coutume légale, tout en jurant MENTALEMENT « devant le symbole rosicrucien ». Si l'on se trouve, en revanche, dans un pays où ne se pose aucun problème, alors, il ne faut pas hésiter à se référer à l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. et, TOUT EN INSISTANT SUR LE FAIT QUE CELUI-CI N'EST NI UNE SECTE NI UNE RELIGION, prêter serment de la façon expliquée dans ce septième article.

Une précision s'impose ici. Avec l'autorisation de notre Imperator et de la Grande Loge Suprême, l'expression « symbole rosicrucien » a été adoptée pour traduire les mots anglais : « Rosicrucian sign of the cross » (Signe de croix rosicrucien) qui, en Français, auraient une signification religieuse très forte qu'ils n'ont pas en anglais. L'expression « Signe rosicrucien » avait d'abord été choisie, puis, en raison du sens particulier que peut revêtir le mot « signe » dans la tradition mystique (signe de reconnaissance par exemple), le terme définitif de SYMBOLE qui convenait d'ailleurs parfaitement a été adopté.

Dans ce même article, il n'est pas fait mention que des tribunaux. Il y a les mots « ou ailleurs » qui ont aussi leur grande importance. Ils étendent LARGEMENT l'application de cet article du « Code de Vie du Rose-Croix ». Ils permettent de comprendre que celui-ci doit être observé DANS TOUTES LES CIRCONSTANCES où nous avons à prendre un engagement, et il est clair que ce cas se présente souvent, plus souvent, en tout cas, qu'un serment devant un tribunal. Il est rare, alors, qu'une difficulté se présente et il n'y a donc pas de raison pouvant justifier que l'article sept de notre « Code » ne soit pas PLEINEMENT appliqué. Outre le fait que nous observons ainsi une règle noble et mystique, c'est une opportunité de nous référer à l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., de le faire connaître, et peut-être, un peu plus tard, d'expliquer ses buts et ses activités à quelqu'un présent en ces circonstances. Le Cosmique utilise tant de voies et de

moyens pour guider celui qui est prêt vers un sentier de lumière !

Quand aux dernières lignes de l'article que nous examinons en ce moment, elles pourraient paraître inutiles à un profane mais, pour l'initié, elles sont une nécessité car elles constituent l'AVERTISSEMENT SACRE qu'il a bien souvent rencontré lors de ses initiations : et « Souviens-toi » ici, du fardeau karmique dont tu te chargerais si, après avoir pris un engagement ou prêté serment « devant le symbole rosicrucien », tu mentais sciemment... Il ne s'agit pas de t'effrayer ; il s'agit de te prévenir, de te rappeler la loi cosmique et ce qu'elle implique dans ce cas, un fardeau, le plus lourd des fardeaux : le fardeau karmique ! Se souvenant de cela, on ressent un puissant encouragement à s'en tenir à la stricte vérité et aux faits tels qu'ils sont. Le mensonge nuisible est déjà en lui-même une faute qui nécessitera une compensation karmique, mais mentir devant le symbole rosicrucien, c'est engendrer pour soi-même de dures leçons à connaître tôt ou tard.

Le karma ou loi de compensation N'EST PAS une punition. C'est une loi de bonté, comme toutes les lois conçues par le Créateur, car son but est de nous faire avancer plus loin et plus haut sur le lumineux sentier mystique. La loi de cause à effet (la loi karmique ou loi de compensation) nous suit du matin au soir, chaque jour de notre vie. C'est par elle que nous apprenons dans la récompense et le châtement, dans la joie et dans la peine. Il est bon que cela nous soit parfois remis en mémoire, surtout dans des occasions importantes, et ce septième article du « Code-de Vie du Rose-Croix », vraiment, en était une.

Puisse le Cosmique vous guider sans cesse et vous aider à mieux encore ressentir la joie des circonstances agréables de votre vie, et à traverser avec plus de force, de courage et de sérénité les moments difficiles, car d'autres, meilleurs et infiniment plus nombreux, les suivront, vous apportant réconfort et apaisement.

VIII



E te laisse jamais aller à discuter les croyances d'autrui si ce n'est pour faire ressortir la profondeur, les bienfaits de certaines doctrines et le profit qu'on peut en retirer, montrant par là à tes interlocuteurs le bien qui existe dans toutes les religions. Ne soutiens pas que tes pensées religieuses ou philosophiques sont supérieures. Fais-en l'éloge, si besoin est ; souligne combien elles te servent, mais ne crée pas, dans la pensée des autres, l'idée qu'ils sont dans le péché ou dans l'erreur, du fait de leurs convictions. La religion la meilleure pour chacun est celle qui le rend capable de comprendre les voies mystérieuses du Cosmique.



COMMENTAIRES

Malgré toutes les informations qu'il donne à propos de lui-même, malgré les explications diffusées largement par nos conférenciers, nos organismes subordonnés et nos membres, malgré, enfin, les précisions apportées par nos brochures, dont « La maîtrise de la vie », l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. est encore souvent, trop souvent, considéré par le public, lorsque celui-ci en entend parler pour la première fois, comme un mouvement de nature religieuse. D'immenses progrès, cependant, ont été réalisés grâce aux efforts de tous et de chacun, et notre Ordre est maintenant reconnu largement comme une organisation philosophique et traditionnelle, dont la technique et l'enseignement ne sont pas dogmatiques et au sein de laquelle chacun conserve la plus stricte liberté. Il est du devoir de chaque Rosicrucien, quand il en a l'occasion ou quand il peut susciter celle-ci, de présenter toutes les explications voulues sur l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., EN DISANT CE QU'IL EST ET AUSSI

CE QU'IL N'EST PAS. Il est possible de le faire paisiblement, en présentant les faits tels qu'ils sont, et en remettant, si cela peut être utile, une documentation complète à nos interlocuteurs. Cette documentation, d'ailleurs, est toujours le moyen d'information le plus efficace, un moyen à partir duquel, ensuite, un entretien peut revêtir toute sa valeur, sans que rien ne puisse être omis. Cela revient indirectement à faire l'éloge de l'enseignement rosicrucien, en le présentant sous son jour véritable et sans insistance. Autrement dit, c'est expliquer à d'autres le choix que l'on a fait et pourquoi. Dans ce domaine, celui de notre affiliation rosicrucienne, c'est de PHILOSOPHIE, de TRADITION et D'INITIATION qu'il s'agit, et nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard, en étudiant un autre article du « Code de Vie du Rose-Croix ».

Mais il était bon, en attendant, que nous abordions ce sujet, pour préciser, en relation avec l'article examiné aujourd'hui, que l'on pouvait fort bien traiter de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. dans une conversation, sans établir de comparaison avec quoi que ce soit d'autre, et sans se laisser entraîner à un débat compétitif, bien opposé à l'attitude qu'en toutes circonstances doit manifester celui qui s'est engagé sur le sentier de la lumière. Le Rosicrucien a fait son choix, d'autres ont pu faire le leur, et, dans le respect du choix des autres, le Rosicrucien peut fort bien expliquer les bienfaits qu'il retire du sien. Il n'y a à cela qu'avantage pour les autres et pour lui-même, et, à aucun égard, il n'y a affirmation sectaire que le choix fait par le Rosicrucien est supérieur au choix philosophique éventuel que d'autres ont pu faire.

Ce qui concerne un choix d'ordre philosophique, traditionnel ou initiatique, concerne à un degré encore plus vaste un choix religieux. A cet égard, le huitième article de notre « Code » est net et catégorique : « NE TE LAISSE JAMAIS ALLER A DISCUTER LES CROYANCES RELIGIEUSES D'AUTRUI »... et, même si certains ecclésiastiques d'une religion à laquelle un autre appartient, critiquent injustement no-

tre Ordre, le dénigrent de façon mensongère et s'efforcent de le diminuer à partir de faux arguments, comme cela s'est malheureusement produit dans certains pays africains, MEME DANS CE CAS, toi, Rosicrucien, ignore ces attaques et cette incompréhension, ne cherche pas à convaincre celui que tu ne pourras jamais convaincre, reste digne et, au lieu d'argumenter, tout en faisant l'éloge de l'Ordre auquel tu appartiens, FAIS RESSORTIR LA PROFONDEUR, LES BIEN-FAITS DE CERTAINES DOCTRINES ET LE PROFIT QUE L'ON PEUT EN RETIRER. Ainsi, tu montreras à tes interlocuteurs le bien qui existe dans leur religion, et peut être, s'ils sont sincères avec eux-mêmes et avec ce qui leur est enseigné, comprendront-ils que leur attitude était en contradiction avec leur foi, et incompatible avec les principes divins auxquels ils déclarent se rattacher. Tel est le comportement auquel doit s'en tenir le Rosicrucien. Il ne lui appartient pas de juger les convictions et les croyances des autres. Le bien existe dans toutes les religions et toutes sont respectables. Si quelqu'un appartient à celle-ci, et un autre à celle-là, c'est sans doute parce que leur religion leur apporte ce dont ils ont besoin pour comprendre les voies mystérieuses de Dieu, et parce que cette religion est nécessaire à leur vie. Il n'appartient à personne de juger d'un tel choix.

Ce respect du Rosicrucien pour les croyances religieuses d'autrui est une aide à la fois pour les autres et pour lui-même. Il sait qu'il peut appartenir à la religion de son choix, qui est souvent sa religion familiale, mais il sait aussi que c'est là un choix ou une situation personnelle et INDIVIDUELLE et qu'il n'a pas à chercher à convertir les autres à ses propres croyances. Autrement dit, il respecte les convictions de chacun et il respecte les siennes propres en ne cherchant pas à les considérer comme supérieures par rapport à celles de son prochain, pour éviter de créer chez celui-ci le doute, le malheur ou la peur.

Cet article du « Code de Vie du Rose-Croix » est un exemple de la noblesse du comportement qui est attendu de cha-

que Rosicrucien. Il est à relire souvent, à méditer et à pratiquer. S'il pouvait être une règle observée par tout homme et toute femme, ne pensez-vous pas, qu'il y aurait, dans notre monde, plus d'harmonie et de joie ?

Puisse le Cosmique nous aider à resserrer sans cesse les liens de fraternité et de compréhension qui nous doivent nous unir au sein de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. avec tous les autres, partout en ce monde !

IX



OIS tolérant à tous égards et souviens-toi que la critique négative n'engendre rien que la tristesse. Si tu ne peux émettre, sur une question, un commentaire constructif, il vaut mieux, alors, t'abstenir de parler.



COMMENTAIRES

Ceux d'entre vous qui étaient membres à ce moment-là se souviendront que mon message mensuel d'Octobre 1978, il y a donc quelques années, était tout entier consacré à la devise de notre Ordre : « La plus large tolérance dans la plus stricte indépendance », devise à laquelle j'avais ajouté les mots : « et la plus absolue liberté ». Dans ce message mensuel, j'avais examiné les termes essentiels de notre belle devise rosicrucienne, et, parlant de tolérance, j'avais écrit ceci : « Le mot TOLERANCE est parfois employé abusivement pour justifier précisément et avec habileté, quelque forme d'intolérance. De plus, dans ce mot, il y a « toléré », et ce n'est certes pas très heureux, car si l'on se contente de : « tolérer », cela peut vouloir signifier que l'on se croit plus ou moins « supérieur » à ce que l'on tolère. Il faut donc préciser que, dans notre Ordre « tolérer » veut dire : REGARDER AVEC COMPREHENSION, BIENVEILLANCE ET FRATERNITE. Il n'y a, je pense, rien à ajouter à ces quelques lignes

pour expliquer les mots : « Sois tolérant à tous égards » du neuvième article de notre « Code de Vie », si ce n'est la précision, certes très importante, que cet article ne s'applique pas seulement à notre Ordre en tant que tel, mais aussi à l'attitude qui doit être la nôtre envers AUTRUI, et notamment envers LE COMPORTEMENT OU LES OPINIONS DES AUTRES. A cet égard, il est bien vrai de souligner, comme le fait cet article, que LA CRITIQUE NEGATIVE N'ENGENDRE RIEN QUE LA TRISTESSE, et une tristesse qui concerne, bien sûr, l'objet ou le sujet de la critique négative mais qui, à travers lui, concernera bien d'autres, et, ne l'oublions pas, NOUS-MEMES, en vertu de la loi karmique ou loi de compensation. Il est donc infiniment préférable, dans la plupart des cas, en particulier ceux où l'on ne peut émettre un commentaire constructif, de s'abstenir de parler. Ce neuvième article devrait être étudié en relation avec d'autres articles de notre « Code », car ce dernier constitue véritablement un TOUT, et je pense notamment au vingt-cinquième article que nous examinerons ultérieurement. Mais je crois que, pour l'instant, il faut rester au point d'avancement où nous sommes, et nous en tenir au neuvième article TEL QU'IL EST REDIGE. Autrement, la nature humaine étant ainsi faite, nous aurions vite fait de trouver des « échappatoires », c'est-à-dire des raisonnements nous permettant, si je puis dire, de « tourner » la règle au point, par elle, de justifier une attitude complètement opposée.

Il est, en tout cas, un moyen sûr de ne pas juger négativement. C'est de nous souvenir de l'injonction qui nous a été faite de ne pas juger si nous ne voulons pas être jugés nous-mêmes, et de nous souvenir aussi que l'on se servira, pour nous, de la même mesure dont nous nous sommes servis. Je suis absolument sûr que nul, au monde, ne souhaiterait CONSCIEMMENT, par une critique quelconque, attrister quelqu'un d'autre, consciemment, c'est-à-dire EN SE RENDANT PLEINEMENT COMPTE du résultat de son acte. Attrister son prochain ! Qu'y-a-t-il de plus répréhensible ! Répandre sciemment la peine au lieu de la joie, le trouble au

lieu de la paix, cela est-il concevable ? Et même si, dans notre monde, cela, on le voit trop souvent, il faut qu'au moins, parmi les Rosicruciens, on ne le voie que rarement et même jamais. Apprenons plutôt à distinguer toujours, chez les autres ou dans des opinions différentes, le bien qui se trouve partout et chez tout le monde, tout autant que son opposé. Autrement dit, même par un simple silence, semons des graines de bien partout où nous le pouvons. La moisson, alors, sera bonne et nous aurons fait œuvre utile,, œuvre de Rosicruciens...

Que la plus grande lumière qui vous inonde sur notre sentier rosicrucien vous aide à être de plus en plus heureux et à donner sans cesse davantage de joie et de paix aux autres !

X



E tente pas de réformer directement la conduite d'autrui ; recherche plutôt en toi-même ce qui a besoin d'être corrigé et améliore-toi afin de pouvoir, par le rayonnement de ta vie, montrer la voie aux autres.



COMMENTAIRES

En étudiant le neuvième article, lui aussi très court, je disais, vous vous en souviendrez certainement, qu'il devait être examiné en relation avec d'autres articles de notre « Code », car ce dernier constitue véritablement un TOUT, et je citais alors le vingt-cinquième article dont il sera question plus tard dans l'étude entreprise. Mais cet article, le dixième, apparaît clairement comme complétant et explicitant directement le précédent qui nous recommandait d'être tolérants à tous égards, d'éviter toute critique négative et, au besoin, de nous abstenir de parler. Dans cet article, ce sont la valeur et la force de l'exemple qui nous sont rappelées.

L'erreur que l'on commet généralement EN TOUTE BONNE FOI, c'est de tenter, précisément, de réformer DIRECTEMENT la conduite d'autrui. Or, à partir de quelle base le faisons-nous ? Nous le faisons selon des principes qui nous ont été transmis ou que nous avons acquis par notre éducation familiale, sociale, religieuse ou autre. Nous le fai-

sons également à partir du niveau d'évolution que nous avons atteint. Mais, exception faite de cette dernière condition qui représente le résultat de l'expérience de la vie, nous oublions trop souvent un célèbre avertissement du passé : VERITE EN-DEÇA DES PYRENEES, ERREUR AU-DELA. Naturellement, il y a des principes UNIVERSELS que tout homme reconnaît comme bons. Cela fait partie d'une connaissance innée qui est ainsi une certitude intérieure absolue. C'est donc à partir de ces principes universels, de ces certitudes, que l'on pourrait être enclin à vouloir réformer la conduite des autres par des conseils ou des recommandations directes pouvant revêtir l'aspect d'instructions rigides, d'avertissements ou de mises en garde incluant la CRAINTE semée chez celui ou celle qui est ainsi « prévenu ». Mais là encore, une injonction est à rappeler : « Tu vois la paille qui est dans l'œil de ton voisin et tu oublies la poutre qui est dans le tien ».

Il est clair, cependant, que l'on ne peut rester insensible devant une conduite répréhensible. Dans un certain sens, ce serait ne pas porter assistance à une personne en danger. Il faut donc bien intervenir de quelque façon, mais cela peut s'exprimer autrement que par un interdit formel et direct : « Ne fais pas ceci ou cela !. Il est tout à fait possible, si les circonstances exigent qu'une intervention soit effectuée d'urgence, de donner un AVIS ou CONSEIL, en soulignant qu'il ne s'agit de rien d'autre, et que celui qui AVISE ou qui CONSEILLE reconnaît qu'il a certes encore à faire pour s'améliorer lui-même. Autrement dit, il faut toujours aider en cas d'urgence si un conseil peut s'avérer efficace. Mais cela ne peut concerner qu'une SITUATION DONNEE. Il ne s'agit pas là d'une tentative pour réformer la conduite d'autrui, car, pour parvenir à ce but, il n'y a qu'un seul moyen : L'EXEMPLE.

Donner l'exemple n'est pas aussi facile qu'on le croit. Ce n'est pas non plus aussi difficile qu'on pourrait le craindre. Il suffit, tout d'abord, d'être sincère avec soi-même et avec les autres. Il ne saurait être question d'assumer une attitude ex-

térieure en présence des autres sans avoir changé en bien quoi que ce soit en soi-même ! La qualité d'un Rosicrucien, c'est d'être VRAI en toutes circonstances, car mysticisme et hypocrisie ne vont assurément pas ensemble. Etre Rosicrucien et, par conséquent, devenir un exemple pour autrui, requiert un travail et une attention de tous les instants dans bien des domaines. Cela requiert aussi une recherche aux différents niveaux de l'être et, à l'un de ces niveaux, la recherche consiste à distinguer en soi ce qui a besoin d'être corrigé. C'est le but de ce que l'on pourrait appeler l'examen de conscience du Rosicrucien. Après avoir, par ce moyen, défini ce qui, en nous, doit être corrigé, tous les efforts doivent être entrepris pour nous améliorer. Il y aura, ce faisant, bien des étapes à franchir, mais le seul fait d'être engagé sur une telle voie se manifestera de nombreuses façons. Notre « petite lumière » intérieure aura tendance à croître et nous irradierons davantage. Notre vie se distinguera par un rayonnement qui deviendra de plus en plus intense au fur et à mesure que nous progressons. Alors, nulle parole ne sera nécessaire. Il suffira aux autres de sentir, à travers LES APPAREN- CES HUMAINES, notre rayonnement intérieur et nos efforts consacrés au bien, pour être aussitôt encouragés et pour éprouver eux-mêmes un besoin d'amélioration. Tel est le résultat de l'exemple et telle est sa puissance. Quand on réfléchit à ce POUVOIR, on est saisi du désir de progresser plus encore pour irradier davantage et, donc, pour aider et servir mieux.

Je suis persuadé que, comme à moi-même, cet article de notre « Code de Vie » vous apparaîtra comme d'une exceptionnelle importance, en raison des principes qu'en quelques mots il nous remet en mémoire. Etre un exemple et l'être avec une humilité telle que l'on ne se rende pas compte soi-même d'être un exemple, quel but merveilleux et même sacré pour un mystique rosicrucien ! C'est faire le bien de la manière la plus sublime qui soit, dans la plus stricte impersonnalité. C'est être un véritable serviteur du Cosmique, des Maîtres et des autres, et cela ne justifie-t-il pas tous les efforts

et même tous les sacrifices ! Ayons souvent à la pensée ce dixième article de notre « Code » et qu'il soit pour nous un phare qui désigne la route sur laquelle il faut nous maintenir pour être de vrais initiés de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C.

Puisse le Cosmique répandre sur chacun de nous sa force et sa lumière pour qu'en toutes circonstances, par l'exemple que nous donnons, nous puissions montrer la voie aux autres !

XI



E fais pas étalage de tes œuvres et ne te glorifie pas de ta science rosicrucienne. On peut être Rosicrucien parce qu'on est membre de la fraternité, mais lorsqu'il s'agit d'être Rosicrucien en connaissance et en réalisation intérieure, le plus grand et le plus haut d'entre nous n'est qu'un grimaud d'école indigne de se dire Rosicrucien. Ne déclare pas que tu es un maître ; présente-toi comme étudiant rosicrucien — toujours étudiant - éternellement.



COMMENTAIRES

Etre Rosicrucien, ce n'est pas, en effet, pouvoir se déclarer membre de la fraternité, c'est-à-dire de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., parce que la cotisation annuelle est payée et que l'on est ainsi parfaitement en règle à cet égard. Ce n'est pas non plus recevoir les enseignements rosicruciens et simplement les lire. Etre Rosicrucien, C'EST VIVRE EN ROSICRUCIEN et c'est APPLIQUER les lois, les principes et les règles que notre tradition nous transmet progressivement pour que nous nous exercions à en faire bon usage et que nous apprenions à nous en servir complètement et sans erreur possible. Or, si c'est bien ainsi que nous opérons dans la voie mystique qui est la nôtre, il ne fait pas de doute que l'une des qualités fondamentales que nous aurons rapidement acquise, c'est l'HUMILITE. Nous nous rendrons vite compte, en progressant, que plus nous avançons, plus nous avons encore à apprendre et à recueillir dans l'infini domaine que l'initiation rosicrucienne ouvre devant nous. La loi sa-

crée du silence s'imposera aussi à nous, et à aucun moment, étant vrai et sincère, il ne nous viendra à l'idée de faire étalage de nos œuvres et de nous glorifier de notre science rosicrucienne.

Tous les textes sacrés du monde soulignent, en des termes variés, que, dans le domaine de nos œuvres et de nos actes au service des autres ou encore du mysticisme, notre main droite doit ignorer ce que fait la gauche, et cet article de notre « Code de Vie Rose-Croix » nous le rappelle d'une manière solennelle. D'un autre côté, c'est presque avec sévérité, une sévérité stimulante pour les chercheurs que nous sommes, qu'il exprime une vérité profonde et de tous les temps : « En connaissance et en réalisation intérieure, le plus grand et le plus haut d'entre nous n'est qu'un grimaud d'école, indigne de se dire Rosicrucien ». En CONNAISSANCE et en REALISATION INTERIEURE, en une connaissance qui est une science sacrée et en une réalisation qui est conscience — « conscience cosmique » — comment le plus grand ou le plus avancé pourrait-il se glorifier, lui qui est parvenu à un niveau tel qu'il est à même de contempler l'immensité de ce qui lui reste à découvrir ? Comme le fondateur du cycle actuel de notre Ordre, le Docteur H. Spencer Lewis, il pourra dans la vision et les certitudes qu'il a acquises se présenter seulement comme un « néophyte » en donnant à ce mot sa sublime valeur d'étudiant de la haute science, autrement dit du mysticisme pur et sacré de notre vénérée Rose-Croix. Tout comme moi-même, les paroles qui, dans cet article, vous auront le plus frappé, seront, je pense, les dernières : « Présente-toi comme un étudiant, étudiant rosicrucien, éternellement ». Il y a, dans ces quelques mots, une puissance qui bouleverse les Rosicruciens que nous sommes jusqu'au plus profond de notre être : ETUDIANT, étudiant rosicrucien, étudiant ETERNELLEMENT ! Quelle grandeur dans cette phrase et quel encouragement aussi de savoir que tout, dans notre vie et son déroulement, ici bas et ailleurs, prend pour nous valeur d'étude, et que rien, par conséquent, qu'il s'agisse de joie ou de peine, n'est inutile pour

notre ultime retour, pour notre réintégration et notre fusion finales dans l'Unité. Et qui peut affirmer que, même atteint, ce stade ne sera pas lui-même un nouvel élément d'une étude éternelle ? Nos Maîtres n'en sont-ils pas la preuve, eux qui, ayant atteint ce niveau sublime, veillent sur notre Ordre et nous, en s'efforçant de nous prodiguer ce qui est nécessaire à notre évolution. N'étudient-ils pas à tout moment la façon la meilleure de nous aider à les rejoindre ? Même en cela, ils demeurent notre exemple et notre soutien...

L'article onze de notre « Code de Vie du Rose-Croix » renferme aussi une injonction dont chaque Rosicrucien devrait sans cesse se souvenir : « Ne déclare pas que tu es un Maître ! ». Assurément, aucun d'entre nous n'oserait exprimer une telle prétention, et, moins que quiconque, ceux qui, parce que la tradition le veut, sont investis d'une charge et d'une responsabilité dans lesquelles ce terme est inclus. Etre un Maître, au sens voulu par cet article de notre « Code », c'est avoir atteint la réalisation ultime de l'initiation achevée, c'est être parvenu à la réintégration, au stade terminal du développement intérieur auquel peut accéder l'initié. C'est dire ce que cela peut représenter dans la voie sacrée du mysticisme, et tout Rosicrucien sait bien que JAMAIS un Maître ne se déclare tel lui-même. Il faut bien replacer cette courte phrase dans son contexte pour en comprendre la valeur. Cet onzième article forme un tout et, dans son intégralité, il revêt une exceptionnelle importance en insistant sur la grandeur de l'état d'étudiant rosicrucien. C'est là le titre le plus élevé et le plus noble auquel nous puissions prétendre, et, pour le mériter, il faut travailler avec courage et avec persévérance, en mettant en application ce qui nous est enseigné et, à ce travail, à cette application, c'est la divine loi d'amour qui doit sans cesse présider.

Puissions-nous, dans notre cheminement sur le sentier de notre Ordre, être à jamais dignes de notre qualité de Rosicruciens et puissions-nous ainsi, dans ce monde troublé, être

pour les autres des exemples et une grande espérance. Que le Cosmique vous entoure à chaque instant de sa puissante protection et de son inépuisable amour !

XII



HERCHE à partager ce que tu peux économiser chaque jour et fais-le en de minimes occasions ou pour de petites sommes. Détourne-toi de ton chemin et vois où ce que tu peux donner ou faire trouvera son meilleur usage et aura, pour une ou plusieurs personnes, la valeur d'une bénédiction. En accomplissant ce devoir, fuis toute vanité personnelle et laisse entendre que tu agis simplement « de la part des Maîtres ».



COMMENTAIRES

Partager est certainement un acte d'amour, même si l'on ne s'en rend pas compte et même si cela, au début, nécessite un effort sur soi-même. Remettre quoi que ce soit de ce que nous possédons à autrui sous la contrainte, ce n'est assurément pas partager. Le partage véritable, le partage MYSTIQUE, équivaut à un don. Il est la manifestation extérieure et tangible d'un don profond de soi aux autres. Ce qui a lieu dans un tel partage est parfaitement illustré par un exemple ou une explication que beaucoup connaissent. Cet exemple est celui de la main, ouverte ou fermée, emplie d'argent. Si la main est ouverte, les pièces de monnaie ou les billets qu'elle contient ne sont pas retenus et tombent ici et là où d'autres peuvent les recueillir. Mais, selon la loi mystique : « Il faut donner pour recevoir », la main étant ouverte pourra recevoir elle-même et, en fait, ce sera le cas. En revanche, si la main est fermée, il ne peut rien s'en échapper. ET il ne peut rien y être remis. C'est là, naturellement, un

exemple et c'est aussi une explication de ce que ce douzième article du « Code de Vie du Rose-Croix » implique en conséquences sur les différents plans de notre être et sur notre environnement. Que l'on reçoive beaucoup ou peu, la solidarité humaine et l'amour d'autrui exigent du mystique qu'il partage ce qu'il a reçu en un don RAISONNABLE à d'autres. Il peut le faire directement ou bien par l'intermédiaire d'une œuvre charitable. Il peut le faire de bien d'autres manières encore. Cet article de notre « Code » est, dans ses termes, d'une très large application : « De MINIMES occasions », « de PETITES sommes », « détourne-toi de ton chemin », c'est-à-dire « ne te replie pas sur toi-même, regarde au-dehors, autour de toi », « vois OÙ ce que tu peux DONNER ou FAIRE trouvera son meilleur usage et aura pour UNE ou PLUSIEURS personnes la valeur d'une bénédiction ». Réfléchissez, vous qui lisez ces lignes, à chacun de ces mots et voyez combien le sens du « partage » est vaste. Il peut s'agir de DONNER ou de FAIRE, et cela signifie qu'il peut même s'agir de partager tout simplement la joie que l'on a éprouvée, le sourire qui nous a été accordé ou la prière que l'on a faite pour nous. Nous appartenons tous à la même famille humaine, au sein de laquelle ce qui est pensé ou fait se répercute en chaîne. On comprend donc ce qui pourrait résulter en bienfaits, pour le monde entier, d'une application générale de cette directive du « Code de Vie du Rose-Croix ». Cependant, ne soyons pas utopistes et considérons seulement les résultats d'une observation de cette directive par les seuls Rosicruciens que nous sommes ou plutôt que nous nous efforçons d'être. Ces résultats seraient assez considérables pour être perçus par bien d'autres et pour servir d'exemples dans un monde beaucoup trop, hélas, déchiré et divisé. Retenons donc cet article, mettons-le à l'essai, pratiquons-le, et nous comprendrons rapidement tout ce qu'il peut représenter en bien pour autrui et pour nous-mêmes, individuellement...

Mais n'oublions pas la dernière phrase de ce douzième article, car sans elle tout le « partage » auquel nous pouvons

procéder serait sans valeur. « En accomplissant ce devoir (le devoir du partage), fuis toute vanité personnelle, nous est-il dit, et laisse entendre que tu agis simplement de la part des Maîtres ». Cette injonction nous en rappelle une autre, tout aussi vraie et importante, selon laquelle, quand nous faisons le bien, notre main gauche doit ignorer ce que fait la droite. Le devoir du partage accompli dans les conditions définies précédemment, est à réaliser également en fuyant toute vanité personnelle. Quel mérite y aurait-il, en effet, à faire le bien au vu et au su de tout le monde ou encore de telle manière que les autres le sachent ? Toutes les écritures du passé condamnent le bien accompli de cette manière et, au plus profond de nous-mêmes, nous comprenons cette condamnation. Au fond, le bien que l'on peut réaliser aux yeux et à la connaissance des hommes a déjà sa récompense et l'on ne peut s'attendre à ce qu'il ait une valeur exceptionnelle du point de vue cosmique. Toutefois, il garde toute sa valeur s'il a été accompli avec discrétion et sans aucune vanité personnelle. Dans ce cas, même si le monde entier le connaissait, ce bien aurait, pour son auteur, une valeur cosmique puisqu'il aurait été réalisé dans les conditions voulues. Pour qu'il en soit ainsi, surtout au cas où la discrétion aurait été inutile ou impossible, le moyen à employer est très simple. Il faut laisser entendre que l'on a agi « de la part des Maîtres ». On reconnaît par là que l'on a été un exécutant d'une volonté supérieure, la volonté de ceux qui ont atteint le sommet de la réalisation spirituelle et sont parvenus au but sublime de réintégration et à l'état le plus élevé et le plus sacré qui puisse s'imaginer sur le sentier du mysticisme. Pourrait-il d'ailleurs en être autrement ? Dans le bien qu'il accomplit et le service qu'il est appelé à rendre, n'est-ce pas en fin de compte, de la part des Maîtres et en leur nom que le Rosicrucien opère, dans la voie millénaire de la sagesse et de l'initiation ? L'article douze du « Code de Vie du Rose-Croix » est donc, comme les précédents, riche d'enseignement, mais il ne faut pas simplement le constater. Il faut apprendre à le mettre en application dans les grandes comme dans les petites choses, car c'est le seul moyen de lui confé-

rer, pour nous et pour les autres, toute sa valeur.

Puisse l'harmonie cosmique demeurer constamment en nous et s'exprimer dans toutes nos pensées, nos paroles et nos actes, afin que nous devenions chaque jour davantage des instruments de paix et de réconfort pour les autres !

XIII



'ACCEPTÉ jamais de remerciements personnels pour le bien que tu accomplis, les dons que tu fais et l'aide que tu apportes à autrui. Si on te dit « merci », prends l'habitude de répondre : « Je t'en prie, ne me remercie pas, car c'est moi qui te suis reconnaissant. Je m'efforce, comme c'est mon devoir, de servir et de travailler pour les Maîtres ; tu m'en as procuré l'occasion. Mais à présent, l'obligation d'en faire autant t'incombe ; puisses-tu également trouver l'occasion d'être utile à quelqu'un d'autre ». La réponse peut naturellement être faite en termes différents, mais elle doit être animée d'un esprit identique.



COMMENTAIRES

Il faut reconnaître qu'il est souvent bien difficile de ne pas dire : MERCI, lorsqu'un service nous est rendu ou qu'un présent nous est offert. Il est des coutumes et des actes de politesse que l'on ne peut ignorer ou auxquels on ne peut manquer sans être aussitôt considéré comme manquant d'éducation, pour ne pas dire davantage. En revanche, il est infiniment plus facile de refuser un remerciement et c'est ce que nous recommande, pour d'importantes raisons mystiques, cet article du « Code de vie du Rose-Croix ». Il est bien évident que si nous, Rosicruciens, accomplissons quelque bien, faisons un don ou apportons aide à d'autres, ce n'est pas en vue d'en retirer un avantage moral quelconque. Un tel but ne pourrait être poursuivi que par quelqu'un dont les préoccupations sont purement humaines et dont le souci est la considération d'autrui pour lui-même. Dans ce cas, l'acte, bien entendu, conserve toute sa valeur, MAIS son auteur a DÉJÀ sa récompense : la reconnaissance et la gratitude des

autres. Il n'inscrit donc que peu de choses à son avantage sur le plan cosmique, c'est-à-dire à un niveau supérieur au domaine humain. Pour qu'une action positive ait toute sa valeur mystique, la loi rappelle que « la main gauche doit ignorer ce qu'a fait la droite ». C'est ainsi seulement que le bien véritable s'accomplit. Il ne fait pas de bruit, pas même un murmure. Il est SILENCE. On comprend donc la valeur de l'article dont nous nous occupons aujourd'hui et la nécessité de ne jamais accepter de remerciements PERSONNELS. Dans la réponse qu'il nous est indiqué de faire, TOUT est contenu, et si nous pouvions l'employer telle qu'elle est rédigée, ce serait parfait à tous égards.

Mais il faut reconnaître que si elle était donnée dans ces termes à d'autres que des Rosicruciens, elle pourrait ne pas être comprise et même susciter quelque malentendu, surtout si le bénéficiaire de notre aide n'a jamais entendu parler des Maîtres. Ce qu'il convient de faire, c'est de tenir compte de notre interlocuteur. Sachant parfaitement les termes de la réponse recommandée, il est possible de les adapter facilement aux personnes et aux circonstances et d'en conserver l'esprit. Autrement dit, si quelque remerciement nous est adressé, on peut parfois en peu de mots, répondre de telle manière que notre réponse même peut servir, sans en avoir l'apparence, de conseil ou d'exemple. A l'extrême, un simple sourire peut devenir un véritable message de lumière.

Sans aucun doute, les conseils que nous prodigue ce treizième article ne seront pas toujours faciles à appliquer. Cependant, étant, sur le plan humain, des créatures d'habitudes, nous pouvons, peu à peu, acquérir celle qui consiste à ne pas accepter de remerciements pour ce que nous accomplissons au service des autres et à répondre de façon efficace et acceptable à la gratitude qui peut nous être exprimée. Servir et travailler pour le Cosmique et les Maîtres exigent la discrétion et l'humilité. Il n'y a pas d'autre alternative à cette règle fondamentale et notre premier devoir est de nous en souvenir constamment.

Ces grands principes maintenant rappelés, il est sans doute

utile de préciser qu'en certaines occasions, il est normal que l'on exprime des remerciements pour l'accueil reçu d'un groupe plus ou moins important de personnes, qu'il s'agisse de réunions fraternelles ou bien familiales. Mais, même dans ce cas, ceux à qui ces remerciements sont adressés peuvent mentalement les élever jusqu'au Cosmique, c'est-à-dire « au niveau » de ceux que l'on vénère comme étant les Maîtres au service desquels, comme initiés de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., nous nous efforçons d'être.

Il va sans dire que nous, Rosicruciens, ne devrions jamais nous attendre à être remerciés pour ce qu'il nous est possible de faire pour autrui. Après tout, par notre intermédiaire, c'est la volonté cosmique qui s'exprime, Si nous avons vraiment appris à nous soumettre à elle, et cette volonté est essentiellement bonne et constructive. Comment, alors, pourrions-nous accepter pour nous-mêmes des remerciements qui ne nous sont pas destinés et qu'en dernière analyse, nous ne méritons pas ? N'avons-nous pas, dans le service rendu, une récompense humaine suffisante dans la joie intérieure et la paix accrue que donne toujours le sentiment du bon devoir accompli ? Vraiment, cet article de notre « Code de Vie du Rose-Croix » renferme beaucoup de promesses pour les mystiques que nous cherchons à être, et nous devrions souvent en faire le sujet de nos méditations.

De tout cœur, je sollicite, pour chacun de vous, du Cosmique et de nos Maîtres, les riches bénédictions et le réconfort de la joie intérieure que l'on éprouve toujours à mener à bien la tâche qui nous incombe de dispenser, autour de nous, plus de bonheur et de vraie tendresse.

XIV



'ACCEPTE aucun don de nature matérielle pour le bien que tu fais si tu n'es pas décidé en toi-même, ce dont tu auras informé le donateur, à en faire profiter autrui, de manière qu'un tel don puisse poursuivre son œuvre de réconfort et d'assistance. Cette règle est essentielle lorsqu'il s'agit d'un don d'utilité courante et facile à partager (argent, nourriture, vêtements, par exemple).



COMMENTAIRES

Le précédent article nous recommandait, vous l'avez constaté, de ne pas accepter de remerciements personnels, et voici que le suivant, celui que nous examinons maintenant, précise bien que nous ne devons pas accepter non plus de dons matériels, MAIS cette interdiction n'est pas aussi stricte et définitive que celle se rapportant aux remerciements. L'article quatorze pourrait, en effet, se lire aussi bien de la manière suivante : « Tu peux accepter un don de nature matérielle pour le bien que tu fais, A CONDITION que tu sois bien décidé à en faire partager autrui et que, de cette intention, tu informes le donateur ». Ce qu'il faut, comme le précise cet article, c'est que le don reçu « poursuive son œuvre de réconfort et d'assistance », ce qui est particulièrement le cas et ce qui est, il est évident, plus facile lorsqu'il s'agit, par exemple, d'argent, de nourriture et de vêtements.

La règle que nous examinons ici est significative. Elle souligne avec force qu'un don doit être perpétué, si je puis dire,

et ne jamais être interrompu dans sa course par l'égoïsme ou l'avidité d'un seul. Un don de nature matérielle est semblable à une vibration constructive qui, une fois jaillie de sa source, suit un cours incessant, d'abord dans le manifesté et le sensible, puis, à l'infini, dans les sphères intangibles et de plus en plus subtiles du Cosmique. A cette idée, on comprend mieux encore la valeur sublime du don et son caractère hautement sacré. Mais il faut se souvenir aussi que le don, pour revêtir et conserver sa force mystique, doit s'accompagner D'UN OUBLI IMMEDIAT de la part du donateur. Il est transmis (ou partiellement retransmis à quelqu'un d'autre) et son sort, pour ainsi dire, ou son devenir, ne présente plus d'intérêt pour celui dont il a émané. Le « flambeau » est passé en d'autres mains, de même que la responsabilité assumée par celui qui a reçu, pour, à son tour, transmettre une partie de ce qui a été accepté.

Nous vivons à une époque tumultueuse, en des temps difficiles. Mais le tumulte et les difficultés sont plus pénibles pour certains et plus tragiques dans des pays que dans d'autres. Qui n'a entendu parler des continents en voie de développement, une expression pudique pour désigner le sous-développement et ses épouvantables misères ? Qui n'a jamais rien lu, entendu ou vu à la télévision concernant ces malheurs inimaginables en notre siècle que l'on dit civilisé ? Ces corps décharnés de vieillards, d'adultes et d'enfants, ou même de bébés, ont certainement brisé votre cœur comme ils ont brisé le mien. Et, dans le même temps, ailleurs, chez nous, la surabondance est telle que notre société dite de « consommation » ne sait plus qu'inventer pour accroître ses ventes et ses vains profits. Or, l'abîme, déclarent les spécialistes, va sans cesse se creusant davantage entre les pays d'abondance et... de la mort par excès, et ceux du dénuement et... de la mort par la faim. Assurément, nos pensées et nos visualisations s'efforcent d'apporter au monde l'aide efficace des principes cosmiques qui se sont perpétués jusqu'à nous depuis l'origine des temps. Mais cela suffit-il ? Le mysticisme même répond que NON. L'acte, en effet, doit

suivre l'intention qui, autrement, serait vaine, et notre devoir est ainsi tout tracé.

Les remarques qui précèdent permettent, vous l'aurez compris, d'envisager le quatorzième article du « Code de Vie du Rose-Croix » d'une manière un peu particulière. Si nous tenons compte de l'état actuel du monde et de la masse croissante d'une humanité souffrante que l'on cherche trop souvent à oublier pour ne mettre en valeur que les problèmes existants dans nos pays d'abondance, une abondance qui est précisément la cause profonde de ces problèmes, alors, à certaines exceptions près (car la misère existe aussi chez nous), ce n'est pas tant à recevoir qu'à donner que nous devons constamment penser, et l'article précédent de notre « Code », le treizième, semble revêtir pour nous une portée plus grande. Cependant, l'article que nous étudions aujourd'hui garde toute sa valeur, et nous ne devons pas, en tant qu'individus, accepter de don matériel si nous n'avons pas la volonté d'en faire bénéficier autrui de quelque manière et si nous ne déclarons pas au donateur que notre acceptation est fonction de cette intention. Tout don fait à une communauté remplit les conditions voulues par cet article de notre « Code ». Il ne profitera pas à un seul mais à la communauté entière et, par elle, collectivement à ceux et celles qu'elle a pour objet de servir, et c'est pourquoi l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. est à même, en toute justice, de recevoir les offrandes qui lui sont faites. Mais, pour nous, en tant qu'individus, le problème est tout autre et l'article quatorze s'applique à nous dans toute sa plénitude. Nous devons, en toute occasion, nous en souvenir. Selon les enseignements rosicruciens, rien ne nous appartient en propre. Tout nous est prêté pour notre passage sur terre et ce, à la mesure de notre karma, de nos actes du passé. Et, ce qui nous a été ainsi prêté, tôt ou tard, à la transition, nous devons le rendre, en le remettant à d'autres, dont le karma a mérité ce prêt. Mais l'usage de ce prêt est laissé à notre discrétion. Ce serait une faute d'être prodigue ; ce serait une faute de garder jalousement ce que nous avons acquis ou

d'en user à mauvais escient ou dans un but égoïste, même s'il s'agit d'un don. Ainsi, donner et savoir donner, voilà qui reste essentiel et qui, par conséquent, doit s'apprendre pour être fait mieux et plus efficacement chaque jour. Quand à accepter un don, cela est beaucoup plus facile, à condition de respecter la règle d'un juste partage, de manière que le don reçu poursuive, « comme en cascades » de l'un à l'autre, son œuvre de réconfort et d'assistance. Je souhaite que vos méditations personnelles sur ce grand sujet vous conduisent à de plus vastes conclusions. Pensez, en effet, à ce que serait un monde où d'aussi magnifiques règles seraient, à tous les niveaux, appliquées de façon courante et habituelle.

Puissions-nous sans cesse, par nos pensées et par nos actes, contribuer à édifier un monde meilleur où règneront la solidarité et l'amour véritable !

XV



OUVIENS-TOI que l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. constitue un portail ouvert, par lequel tu peux apporter à beaucoup l'aide dont ils ont besoin, et qu'en partageant avec eux les bénédictions que tu as reçues, tu transmets à d'autres, qui sont tes frères et tes sœurs dans l'Ordre, des bienfaits qui t'ont été peut-être confiés à cet usage en tant qu'intendant du Cosmique.



COMMENTAIRES

Comme vous n'aurez pas manqué de le remarquer, cet article, comme ceci s'est déjà produit, traite, en les envisageant d'une autre façon, de sujets abordés dans les articles précédents. Mais il est beaucoup plus explicite, peut-être, que d'autres et, surtout, il souligne un trait essentiel de notre Ordre, un trait auquel nous ne prêtons pas souvent attention. Cet article nous recommande, en effet, de nous souvenir que l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. constitue un PORTAIL TOUJOURS OUVERT. Cela implique que l'on peut, à travers ce portail, entrer dans le domaine sacré de l'initiation et de la connaissance rosicruciennes, ou bien en sortir, et ainsi est soulignée implicitement une caractéristique essentielle de notre Ordre dans les temps modernes, à savoir L'ABSOLUE LIBERTE qui est un privilège constant de celui qui a été admis comme Rosicrucien. A cette liberté, il est fait souvent allusion dans les brochures que notre Ordre destine au public ; nos conférenciers insistent sur ce point et il n'est pas un offi-

cier ou membre de notre grande fraternité mondiale qui ne s'y réfère lorsque l'occasion lui est donnée de présenter l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. à quelqu'un... Mais ce quinzième article de notre «Code» va beaucoup plus loin qu'il nous semble. Si, en effet, on le lit rapidement, on peut être amené à supposer qu'il se rapporte uniquement à nos rapports avec nos frères et sœurs, au sein de notre Ordre. Or, ce n'est pas ainsi qu'il faut le comprendre. Cet article, dans ce passage particulier, veut dire que, considéré du point de vue de notre Ordre, «dans l'Ordre», tous ceux que nous pouvons rencontrer, voir ou côtoyer, au-dedans ou au-dehors du portail rosicrucien toujours ouvert, tous ceux, en somme, qui forment l'humanité dans son ensemble, autrement dit tous les hommes et toutes les femmes de notre terre, sont nos frères et nos sœurs. Si, comme je l'ai fait souvent, vous lisez et relisez cet article, en en méditant attentivement le contenu, vous en viendrez, le concernant, aux mêmes conclusions que moi. Autrement, vous le constaterez, le quinzième article du «Code de Vie du Rose-Croix», tel qu'il est rédigé, serait difficile, voire impossible à comprendre. En particulier, on ne verrait pas très bien pourquoi il y est fait mention que le portail de notre Ordre est toujours OUVERT, si le comportement qui nous est recommandé devait s'appliquer uniquement à ceux et celles qui, comme nous, sont Rosicruciens. D'ailleurs, par définition, tout en restant attaché à son pays d'origine, le Rosicrucien en vient rapidement à comprendre et à sentir intensément qu'il est aussi un CITOYEN DU MONDE et qu'il n'éprouve en lui, à l'égard de quiconque, aucune restriction de race, de nationalité, de couleur, de langage, etc. Ainsi, vis-à-vis de tous ses frères et sœurs du monde entier, celui qui «est dans l'Ordre» est UN INTENDANT DU COSMIQUE, et c'est là, convenons-en, une admirable formule et une qualification dont nous pouvons être fiers. Nous pouvons donc en tant que tel, c'est vrai, apporter à beaucoup l'aide dont ils ont besoin, partager avec eux les bénédictions que nous recevons et transmettre à

d'autres DES BIENFAITS QUI NE NOUS ONT PEUT-ETRE ETE CONFIES QU'A CET USAGE.

Les mots AIDE, BENEDICTION ET BIENFAIT, doivent être bien compris. Il peut s'agir sans doute de qualificatifs se rapportant au domaine matériel. Certains peuvent disposer de plus qu'ils n'ont besoin, même en tenant compte de la prudence qu'implique un avenir souvent incertain. Dans ce cas, cet article de notre « Code » peut fort bien s'appliquer à une aide, une bénédiction ou un bienfait de nature matérielle, du moins en partie, car il ne saurait être question de faire l'aumône à nos frères et sœurs. Tout don doit être fait DIGNEMENT, avec pudeur et discrétion, sans aucune condition, et il doit être reçu de même. Il n'aurait, autrement, aucune valeur spirituelle et ce point a déjà été abordé à l'occasion de notre étude d'un précédent article. Mais, par aide, bénédiction ou bienfait, le « Code de Vie du Rose-Croix » entend bien davantage qu'un don matériel. Les bénédictions les plus grandes que nous recevions dans notre Ordre, ce sont, naturellement, celles que répandent sur nous l'initiation rosicrucienne à ses différents niveaux et les enseignements traditionnels que nous avons le bonheur de partager, avec toutes les expériences et la haute technicité qu'ils comportent. Assurément, de tout cela, en le recevant, nous devenons des intendants, LES INTENDANTS DU COSMIQUE. Certes, l'initiation et les enseignements sont CONFIDENTIELS et nous nous sommes engagés, DE PAR LE SEUL FAIT DE NOTRE AFFILIATION, à les considérer ainsi, cette promesse étant faite sur l'honneur et devant la Rose-Croix. Mais nous avons eu accès à de grands principes que nous pouvons appliquer au bénéfice d'autrui. Cela peut être une aide dans le domaine de la santé, de l'harmonie, de la paix ou de bien d'autres choses encore, tant est vaste le champ de notre travail rosicrucien. Comment cela est-il possible, puisque chaque Rosicrucien s'est engagé sur l'honneur et devant la Rose-Croix, à considérer les enseignements reçus comme confidentiels ? La réponse est simple, et le MANUEL ROSICRUCIEN* traite avec soin de cette question. APPLI-

QUER un principe, AIDER par la pensée et la visualisation ou FAIRE USAGE d'autres méthodes rosicruciennes pour assister autrui, ce n'est pas révéler nos enseignements, même si quelques explications sommaires et discrètes sont données. C'est servir dans le secret et AVEC HUMILITE. Ainsi, à tous égards et dans tous les domaines, efforçons-nous d'être les intendants du Cosmique, et soyons-le en nous oubliant nous-mêmes, c'est-à-dire sans aucune ostentation.

Que le Cosmique, chaque jour, soit présent dans vos pensées et qu'il soit votre aide dans tous vos besoins !

* *Le Manuel Rosicrucien*, Editions Rosicruciennes, 56 rue Gambetta, 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

XVI



U recevras dans la mesure où tu donnes. Les bienfaits que tu recherches ou demandes te seront accordés par le Cosmique avec la même spontanéité et le même enthousiasme que tu mets à saisir les occasions d'aider et de donner. Plus tu agiras en cela avec spontanéité et moins tu auras de regret pour ton sacrifice personnel, plus la compensation que t'accordera le Cosmique sera grande.



COMMENTAIRES

Le seizième article du « Code de Vie du Rose-Croix » rappelle une règle universellement connue des mystiques de toutes traditions et tendances, et il la relie, comme il se doit, à la loi fondamentale de compensation ou karma, mais, par sa référence à la SPONTANEITE et à L'ENTHOUSIASME, il en étend la compréhension et la portée.

Dans toutes les injonctions philosophiques, religieuses ou mystiques et dans tous les principes régissant l'univers en ses diverses modalités, on constate constamment un phénomène d'équilibre, je dirai même, un « système de balance » dont les deux plateaux représenteraient la manifestation ou expression du point central auquel ils sont reliés et sans lequel ils ne représenteraient rien. On trouve ainsi, en ceci, une nouvelle démonstration de la grande loi du triangle, la loi de la manifestation parfaite. Nul d'entre nous n'ignore l'avertissement biblique : « Tu seras jugé comme tu as jugé toi-même

et on se servira de la même mesure dont tu t'es servi ». Mais, ici, dans ce seizième article de notre « Code », il s'agit de don : « Tu recevras dans la mesure où tu donnes ». Or, le don dont il est question n'est pas nécessairement de nature matérielle. Il peut aussi bien s'agir d'une pensée, d'un geste ou d'un sourire et, à l'extrême, du don de soi-même, dans le service d'une œuvre ou des autres. Ce qu'il est important de souligner, cependant, c'est que le don ou l'aide doit être fait sans aucune restriction et sans arrière-pensée. Assurément, le moi objectif peut, quelques instants, éprouver du regret pour ce qui est un sacrifice personnel de notre part. On peut même affirmer que ce sera là une réaction HUMAINE inéluctable manifestant l'instinct de propriété qui opère en tout être humain. Mais cette réaction est rapidement surmontée et elle semble se dissoudre (du moins elle est de plus en plus maîtrisée) au fur et à mesure que la loi du don et de l'aide est appliquée. Tout regret, alors, disparaît, et l'on connaît l'état mystique du « non-attachement ». Il est clair, toutefois, que le don effectué ou l'aide apportée DOIT aussitôt être oublié par qui l'a consenti. Autrement, le « geste » a été fait, mais rien n'a été cosmiquement donné et aucune aide véritable dispensée, puisque tout est demeuré en essence, c'est-à-dire en vérité, en nous, dans notre pensée et dans le domaine de notre égo humain. C'est sur ce point, vous n'avez pas manqué de l'observer, qu'insiste aussi ce seizième article du « Code de Vie du Rose-Croix ». Spontanéité et enthousiasme, souligne-t-il, telles sont les conditions essentielles du don ou de l'aide que nous pouvons apporter. Un troisième point pourrait, dans cet article, passer inaperçu et il est, cependant, d'importance. Ce point est net et précis. Il faut, certes, manifester de la spontanéité et de l'enthousiasme, mais il faut le faire A SAISIR LES OCCASIONS D'AIDER ET DE DONNER, et il est bien évident que, souvent, trop souvent, nous laissons passer des occasions de porter assistance, quelle que soit la nature de celle-ci, à qui en a besoin. C'est pour cette raison qu'à mon avis, dans notre examen de conscience, le soir, avant de nous endormir, et dans le repentir qu'il peut susciter, nous ne devrions jamais oublier

d'inclure ces occasions manquées de servir et d'aimer.

Cet article de notre « Code » mentionne, parce qu'il doit le faire pour être complet, la compensation et les bienfaits que l'on peut attendre du Cosmique, si nous observons le grand principe d'aide et de don qui nous est rappelé, et l'on en revient à la loi d'équilibre que j'ai mentionnée plus haut. Il est clair, pourtant, que l'acte le plus élevé est l'acte GRATUIT, celui qui est accompli pour lui-même, sans idée ou condition de remerciement, de reconnaissance ou de récompense. C'est l'acte qui, conformément à la sagesse antique, est réalisé sans que soient envisagées ses conséquences et il est bien évident que l'acte auquel je me réfère est un acte de bonté, un don bienfaisant, une aide efficace. Ne pas se soucier du fruit d'un tel acte, telle est la belle leçon que nous transmet la Bhagavad-Gita. Je me souviens aussi des paroles du « Maître » rapportées par Raymond Bernard, dans ses « Messages du Sanctum Céleste* » :

« Aimer, sans demander rien en retour, sans exiger rien... Tout simplement, aimer... aimer ! ».

Telles sont les pensées que m'a inspirées ce seizième article du « Code de Vie du Rose-Croix ». Il est certain que ce même article en fera naître d'autres en vous. En tout cas, comme moi-même, après avoir longuement médité sur ses directives si inspirantes, vous en viendrez à la conclusion que, loin d'être périmé ou d'un autre âge, le « Code de Vie du Rose-Croix », comme tous les principes fondamentaux perpétués par l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., sont d'une actualité que l'on pourrait dire éternelle, car la vérité n'est limitée ni par le temps ni par l'espace ni par la mouvance d'un monde agité, en pleine transformation dans ses effets et NON dans son essence.

Puisse le Cosmique dans cette agitation apparente, maintenir chacun de vous, dans la Paix Infinie du Divin, la Paix du Rose-Croix, la Paix du disciple de bonne volonté sur l'éternel Sentier de la Lumière !

* *Messages du Sanctum Céleste*, par Raymond Bernard, aux Editions Rosicruciennes, 56 rue Gambetta, 94190 Ville-neuve-Saint-Georges.



XVII



E laisse pas passer une journée sans parler à quelqu'un de la tâche cosmique accomplie par le canal de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. Chaque jour, rends quelqu'un plus familier avec le grand œuvre en te souvenant que ton action, dans ce domaine, ne doit pas toujours prendre l'apparence de sollicitations ou de discours édifiants, mais s'exprimer plutôt sous forme d'un exposé simple des faits, de démonstrations sans commentaire, d'un mot aimable de recommandation.



COMMENTAIRES

Il est bien évident que les principes constructifs et la lumière perpétués par l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., ainsi que sa tradition séculaire, influencent notre vie et notre mode d'existence d'une manière tellement positive que, si nous appliquons VERITABLEMENT les enseignements reçus et nous CONFORMONS aux lois à nous transmises dans le cadre de notre affiliation rosicrucienne, nous devenons, sans même nous en rendre personnellement compte, des EXEMPLES, ainsi que je le soulignais précédemment, et c'est là, évidemment, la plus belle et la plus efficace démonstration que nous puissions donner de la valeur de la formation mystique et traditionnelle que nous recevons. Mais, d'un autre côté, il est clair que ceux que la vie nous amène à rencontrer, même si, au plus profond d'eux-mêmes, ils sentent en nous « quelque chose » de différent, ignorent les raisons et l'origine fondamentale de cette « différence » qu'ils perçoivent. C'est alors qu'il faut faire preuve de discrimination, non

pas nécessairement en ne faisant pas état de notre affiliation rosicrucienne, mais en progressant lentement dans nos explications et en soulignant toujours, finalement, que l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. n'est pas une secte, que ses activités et ses buts ne sont pas religieux et que son enseignement et sa formation ne sont pas dogmatiques, chacun gardant, à tout moment et en toute circonstance, sa plus absolue liberté, voire celle de se retirer de l'Ordre si quelque problème imprévisible ou si quelque incompréhension survenait. En fait, partout et chaque jour, une occasion nous est donnée de mentionner la tâche accomplie par notre Ordre, SURTOUT si, comme chaque Rosicrucien devrait le faire, nous portons, notre insigne et utilisons les macarons rosicruciens qui ont été mis à notre disposition. Il ne faut pas, dès le début, nous attendre à rencontrer toujours la sympathie, la compréhension ou tout simplement la tolérance. Mais le contraire serait trop facile et quel mérite y aurait-il à parler de notre Ordre à quelqu'un, en rencontrant tout de suite l'écho de compréhension que nous souhaiterions chez tous ? Bien sûr; il est des cas où il ne faut pas insister et où le silence est la meilleure sauvegarde de la tradition perpétuée par notre Ordre. Cela, on le « sent » très vite, mais on peut, tout de même, très aimablement, rectifier quelque erreur de la part de quiconque, si besoin était. Cependant, il est important de se souvenir constamment que, par le fait de notre intégration dans un Egrégoire de lumière et par les exercices que nous effectuons, une énergie est TRANSMISE A TRAVERS NOUS, d'autant plus pure que nous sommes devenus plus impersonnels. Ainsi, les ondes ou vagues de cette énergie rencontreront CERTAINEMENT, pour le combler par nos explications, le « vide » d'un de nos frères humains ou attireront vers nous quelqu'un qui doit être éclairé et à qui le « chemin » doit être désigné. Dans ces rencontres quotidiennes qui peuvent être verbales, sociales ou simplement épistolaires, il n'y a pas d'attitude à adopter, de sollicitation à faire ou de discours édifiant à prononcer. Il suffit d'être SOI-MEME. Il suffit, dans toute notre simplicité, avec nos qualités et avec

nos imperfections, de souligner notre qualité de CHERCHEURS et d'expliquer quel guide (l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C.) nous avons choisi pour cette recherche. Même sur des sujets aussi élevés, une conversation peut et doit être SIMPLE, sans emphase et surtout sans « pose » particulière. Le Rosicrucien, à quelque niveau qu'il soit, se sent toujours un néophyte, déclarait le Docteur H. Spencer Lewis, et l'on sent combien cela est vrai en pressentant l'immensité du sentier à parcourir. Pourtant, certains errent encore dans la forêt des erreurs. Dans leur nuit, ils aspirent à une lumière, si petite soit-elle. Nous pouvons être cette petite lumière et aider, CHAQUE JOUR, quelqu'un à en savoir davantage sur l'existence d'une lumière plus grande. Il n'y a pas à solliciter, à inciter ou à convaincre. Il y a à expliquer en se mettant à la portée de son interlocuteur. Naturellement, si l'on perçoit une « réponse » de sa part, et même, dans certains cas, si cette « réponse » n'existe pas, il est toujours possible de remettre un feuillet, une brochure ou une documentation, « pour plus d'informations et de détails », ou bien, à défaut, de donner l'adresse de notre Ordre. C'est à ce travail, à cette ŒUVRE, que nous convie le présent article du « Code de Vie du Rose-Croix ». Cette action individuelle s'ajoutant à celle de notre Ordre lui-même, de ses efficaces conférenciers, de ses centres culturels, de ses volontaires à l'extension, de ses comités, de ses officiers et de ses membres, dans les organismes affiliés, peut démontrer que, dans notre monde troublé, des forces de bien sont à l'œuvre et même si ce seul but était atteint, il justifierait notre effort et l'injonction que nous adresse ce dix-septième article de notre « Code ».

Que le Cosmique vous aide, vous protège et vous bénisse ! Qu'il accroisse sans cesse votre force et votre lumière, pour que, par vous, d'autres, beaucoup d'autres en profitent !

XVIII



ESPECTE toutes les femmes, honore ton père et ta mère ; sois compatissant à l'égard du pécheur, secourable envers l'affligé et toujours au service des Maîtres. Le plus grand est celui qui est, pour tous, le plus grand serviteur. C'est pourquoi le maître d'une loge, le grand maître et l'imperator sont les plus grands serviteurs.



COMMENTAIRES

Nous vivons à une époque où, fort heureusement, l'égalité de l'homme et de la femme, prônée depuis des siècles par les Rosicruciens, est un fait reconnu sinon accepté avec toutes les conséquences qu'il implique. Il est évident, de toute façon, qu'il en sera pleinement ainsi tôt ou tard, même si les habitudes acquises depuis des centaines d'années sont longues à s'estomper et si les nouvelles ne s'installent pas aussi vite que cela serait souhaitable. MAIS, même si des conditions nouvelles sont établies, celle d'égalité et de justice entre l'homme et la femme, il n'en reste pas moins que le respect doit demeurer. Autrefois, le chevalier se dévouait dans un absolu respect de sa « Dame ». La femme, est, en effet, le reflet de la mère cosmique, de la mère universelle. Et c'est ainsi que nous devons comprendre cet article du « Code de Vie du Rose-Croix » qui est absolument net : « Respecte TOUTES les femmes »...

HONORE TON PERE ET TA MERE. Cette recommanda-

tion ne devrait nécessiter aucun commentaire. Elle va de soi. Sans doute, l'incroyant, si des tourments ou des difficultés l'assaillent, aura tendance à déclarer : « Je n'ai pas demandé à naître ». Mais quiconque croit en l'éternité de l'être, et surtout le mystique rosicrucien, s'il admet la doctrine de la réincarnation, n'exprimera jamais de telles paroles de révolte. Tout étant fonction du karma ou loi de compensation, notre naissance se produit quand il faut, où il faut, et chez qui il faut. Nos parents sont donc, pour nous, les instruments de la loi cosmique, et même si, à l'extrême, nous ne les avons pas connus ou si nous n'avions pas connu l'un d'eux, nous n'en devrions pas moins honorer leur mémoire ou leur « ir-réalité » pour nous, car ils ont été les auteurs de nos jours, et ils ont ainsi permis à notre âme-personnalité de venir ici-bas et d'y poursuivre son évolution. Il est donc bien naturel d'honorer son père et sa mère, de les honorer, mieux, DE LES AIMER. Ils sont ce que nous sommes, et ils deviennent ce que nous deviendrons. Ainsi va le monde dans la magnificence de son cycle infini...

SOIS COMPATISSANT ENVERS LE PECHEUR, c'est-à-dire envers celui ou celle que notre propre imperfection et notre compréhension limitée nous font considérer comme tel. Nous-mêmes, pour d'autres et peut-être pour nous, ne sommes-nous pas des pécheurs ? Alors, en ce domaine comme en tous les autres et en toutes circonstances, soyons compassion » !

SOIS SECOURABLE POUR L'AFFLIGE. Quelle dureté de cœur faudrait-il avoir pour ne pas secourir celui qui souffre de quelque manière ! Secourir l'affligé est un mouvement naturel du cœur humain. Rares, très rares, inexistant peut-être, sont ceux qui ne ressentiraient pas d'émotion devant la souffrance morale ou physique d'autrui, et, pour la diminuer, sinon la supprimer, il y a toujours quelque chose à faire, qui est dans nos possibilités. Parfois même, un geste affectueux ou un simple sourire peut suffire...

Tout cela, tout ce que nous recommande cet article de notre « Code » et d'ailleurs, tout ce que nous pouvons faire ou

accomplir, TOUT doit toujours être au service des Maîtres et, en fait, c'est bien le cas, que nous y pensions ou non, si nous agissons conformément à la formation initiatique et aux enseignements de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., que nous avons le privilège de recevoir...

Que le plus grand soit le plus grand serviteur de tous, cela tout Rosicrucien le sait, à commencer par ceux qui assument une charge permanente ou temporaire au sein de notre Ordre et il est bien vrai de dire et de répéter qu'un titre, aussi prestigieux soit-il, ne revêt ou ne désigne pas autre chose qu'un SERVICE, mais servir est un don de soi, une constante leçon d'humilité et un très grand privilège.

Tous, vous et moi, réfléchissons encore et souvent à ce que ce dix-huitième article de notre « Code » implique en conséquences diverses et multiples dans tous les domaines. Sous une forme brève, il renferme un enseignement que le temps n'effacera jamais. Donc, gravons ces directives dans notre cœur, et, sans cesse, efforçons-nous de les vivre.

Que la Puissance Cosmique et Sa « main dirigeante » soient à jamais avec vous, autour de vous et en vous, et que nos Maîtres du Passé, par leur exemple et avec leur bénédiction, nous aident chaque jour à faire un pas de plus sur le sentier de la Lumière et de la Paix Profonde, où nous avançons côte à côte !

XIX



ES maintenant, tandis que tu es encore parfaitement conscient et en possession de toutes tes facultés, veille à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de ceux que tu quitteras au moment de ton décès et, si tu n'as personne à qui laisser tes possessions terrestres, ou si tu as à donner beaucoup plus qu'il n'en faut, assure, de la manière la plus appropriée et la plus légale, la transmission d'une partie de tes biens matériels à ton Ordre — l'ancien et mystique ordre rosae crucis A.M.O.R.C. — de manière à l'aider dans sa mission altruiste.



COMMENTAIRES

Cet article du « Code de Vie du Rose-Croix » est, c'est le moins que l'on puisse dire, très délicat à traiter, et il est nécessaire que nous accordions à chacun de ses termes la plus grande attention, si l'on ne veut commettre aucune erreur d'interprétation. Procédons donc à notre analyse avec prudence et circonspection sans, pour autant, négliger aucun point de cet important article.

C'est un lieu commun de déclarer que le corps physique dont nous disposons actuellement n'est pas éternel. Il est poussière et retournera à la poussière une fois sa mission achevée, celle d'avoir été, pour un temps, le véhicule d'une âme-personnalité en évolution. Mais, pendant le temps de son existence, lui-même et, par lui, l'âme-personnalité qui l'habite, tissent des liens qui sont autant de responsabilités à assumer et dont la négligence engendrerait, ceci se comprend, des conséquences karmiques. Parmi ces responsabilités, il en est une qui est souvent ignorée par beaucoup, peut-

être, il faut le reconnaître, par crainte ou par superstition. Il s'agit de celle qui consiste à assurer la sécurité de ceux que l'on quittera au moment de son décès. Certains n'osent penser à cette éventualité. Ils s'imaginent, par exemple, que rédiger un testament pourrait hâter leur départ d'une existence dont, bien souvent, d'ailleurs, ils se sont plaints du poids et des problèmes. Cette conception superstitieuse de ce qui est, pour chacun de nous, UN DEVOIR, est naturellement ridicule...

Assurément, dans beaucoup de pays, à notre époque, l'Etat prend tellement en charge ceux et celles formant la nation dont il assume la charge, que la sécurité des générations nouvelles est assurée de diverses manières, en particulier par des lois sociales avancées, et ce même Etat, en compensation, édicte donc des frais de succession extrêmement élevés. Il faut dire aussi, cependant, que, même dans des pays où les lois sociales sont bien moins avancées qu'ailleurs, les frais de succession sont tout autant élevés et quelquefois davantage. Enfin, dans les pays où règne un régime communiste, on dit qu'il n'y a pas d'héritage possible et la question d'un testament ne se pose donc pas. Mais cette question se pose encore dans de nombreux pays. Le fait de naître dans une famille déterminée, de bénéficier de certains avantages (ou de ne pas en bénéficier) est assurément une conséquence de la loi karmique ou loi de compensation. Mais disposer de grands biens n'est pas, parfois, un avantage dans le cycle évolutif de l'âme-personnalité, car le bon usage de ces biens est une leçon délicate à apprendre et le risque peut être considérable. Quoi qu'il en soit, que l'on dispose de peu ou de beaucoup, c'est un devoir, surtout si l'on a une famille et des enfants, de prévoir l'avenir et de se soucier de leur sécurité, et ce devoir n'est pas lié à l'âge. Dès qu'une responsabilité est assumée envers quelqu'un, un conjoint, des enfants, voire des parents, le devoir s'impose, que l'on ait vingt ans ou trois ou quatre fois plus. Savoir déterminer ce qui est nécessaire à la sécurité de ceux que l'on quittera nécessite beaucoup de réflexion et peut-être des conseils de personnes

intègres. Dans la plupart des cas, les possessions à transmettre seront modestes ou tout juste suffisantes en raison de l'érosion monétaire, par exemple. Mais, s'il y a encore de grandes fortunes, ce n'est peut-être pas un service à rendre que d'en pourvoir intégralement les héritiers, si l'on estime qu'ils en feront mauvais usage ou un usage purement égoïste. Dans ce cas, leur sécurité et leur bien-être assurés, il faut penser à ceux qui sont démunis, où qu'ils se trouvent, et il convient de choisir une association ou fondation charitable sérieuse et reconnue, à qui léguer ce que l'on estime être un surplus, par rapport à la sécurité de ceux que nous quitterons.

Certains, pourtant, reconnaissant l'œuvre immense du point de vue cosmique, accomplie par notre Ordre, s'ils n'ont personne à qui laisser leur possession ou s'ils ont beaucoup trop à disposer, souhaitent que l'A.M.O.R.C. bénéficie, après leur décès, de ce qu'ils laisseront et beaucoup, dans de nombreux payx, l'ont fait depuis des décades. En France même, cela n'est pas possible. Une association telle que l'A.M.O.R.C. ne peut recevoir de legs, mais, dans nombre de pays de langue française, comme ailleurs, de tels legs sont permis et notre Ordre, sur place, peut toujours en bénéficier, puisque des organismes rosicruciens existent partout.

En tous cas, ce qu'il faut retenir de cet article de notre « Code », c'est que la règle rosicrucienne d'ordre et de méthode doit s'appliquer en toutes choses, même au niveau le plus matériel. Mais n'est-ce pas aussi, d'un certain point de vue, aimer, que de penser à ceux que nous quitterons un jour et à leur remettre ce qui nous a été prêté pour notre existence et qui, pour eux, deviendra également, selon la loi cosmique, un prêt dont ils devront assumer la garde ?

Le sujet est bien délicat, je l'ai dit, et, vous ayant fait part de mon opinion, je le laisse maintenant à votre réflexion.

Puissions-nous tous, par delà les biens de ce monde et les devoirs qu'ils nous imposent, partager mutuellement et avec autrui, la plus riche des possessions humaines : le don de l'Amour !



CCOURS à l'aide de tout être vivant, sans distinction de race, de croyance ou de couleur, chaque fois qu'en une circonstance critique, tu peux rendre service, que ce soit directement ou indirectement ; si tu ne peux donner une assistance personnelle, mais es en mesure d'appeler à l'aide ou de solliciter des secours, tu as un devoir tout aussi impérieux d'agir ; dans le calme et dans la paix, accomplis ta tâche, rends ton service et retire-toi le plus discrètement possible.



COMMENTAIRES

Nous avons, dans cette injonction, un appel très précis à la solidarité envers autrui et même, par delà les autres, ENVERS TOUT ETRE VIVANT, ce qui élargit singulièrement le champ d'application de cet article. Il est évident, cependant, que si l'on peut témoigner un ardent intérêt à l'égard de toutes les créatures et les aider, chaque fois que cela est possible ou que nous en avons l'occasion, c'est vers nos frères humains que nous devons être prêts à accourir pour leur prodiguer l'assistance nécessaire. En effet, une plante ou un animal sera toujours disposé à accepter notre aide. Il n'y aura aucune dissimulation, dictée par une compréhensible fierté chez l'homme, et il sera facile à quiconque d'observer qu'une plante dépérit, d'entendre les plaintes d'un animal ou de distinguer dans les yeux de celui-ci, une lueur de détresse ou un appel au secours. En ce qui concerne l'homme, il faut savoir aller parfois au-delà des apparences car nombreux sont ceux qui, craignant d'être incompris ou mal jugés, préfè-

rent ne pas partager leur douleur ou leurs tourments ni révéler le besoin dans lequel ils se trouvent. Il est essentiel d'apprendre à sentir ce que peut recouvrir une attitude ou un comportement, si l'on a conscience que notre aide peut être utile. Dans ce cas, une prudence plus grande encore est à observer, car celui ou celle que nous voulons assister pourrait être heurté par notre immixtion dans sa vie pour des problèmes dont il n'a pas été fait ouvertement mention devant nous. Toute aide, d'ailleurs, doit être apportée AVEC DISCRETION et cet article vingt du « Code de Vie du Rose-Croix » le souligne avec vigueur par ces mots : « Dans le calme et la paix, accomplis ta tâche, rends ton service et retire-toi le plus discrètement possible ».

Chacun des termes de cet article revêt une importance particulière. Il est précisé, par exemple, que notre assistance peut être directe ou indirecte. Si elle est DIRECTE, aucun problème ne se pose. Nous avons constaté que nous étions personnellement en mesure d'aider et nous aidons. En fait, une aide directe est toujours possible PAR LA PRIERE, LA MEDITATION ET LES PRINCIPES QUE NOUS APPRENNONS PROGRESSIVEMENT DANS LE COURS DE NOS ETUDES ROSICRUCIENNES, mais elle doit être complétée par l'assistance immédiate que nous sommes à même de prodiguer. Quelle forme d'assistance ? Il est impossible de répondre de façon précise à cette question, car nous pouvons aider de mille manières, et c'est à nous, individuellement, qu'il revient de définir la forme que doit revêtir notre assistance. Avant d'en décider, une courte méditation est à recommander, mais si l'urgence est trop grande et s'il faut agir immédiatement, alors une simple pensée dirigée, tel un appel, vers le Cosmique, suffira pour nous éclairer et nous conduire à la solution juste.

En ce qui concerne l'aide INDIRECTE, si nous ne pouvons rien faire directement mais si nous sommes en mesure de faire appel à quelqu'un d'autre ou à quelque instance dont nous sentons qu'elle pourrait être utile dans le cas qui s'est présenté à nous, souvenons-nous que, comme l'expli-

que cet article vingt, nous avons UN DEVOIR TOUT AUSSI IMPERIEUX D'AGIR. Autrement dit, puisqu'il s'agit d'un « devoir », aucune excuse ne peut être invoquée. Si nous n'agissons pas, la loi du karma, la loi de compensation, enregistrera notre défaillance et nous aurons nous-mêmes, tôt ou tard, une leçon à apprendre pour avoir manqué à la règle de solidarité qui doit régir notre comportement envers tous les êtres humains, où qu'ils se trouvent. Mais il est clair que, pour un Rosicrucien, aider n'est jamais simple devoir. Pour lui, aider c'est bien autre chose. C'est un don de soi aux autres, consenti dans la joie, dans le calme et la paix, et dans le silence de la discrétion la plus attentive. Tout, dans la formation que nous recevons au sein de notre Ordre, nous conduit à l'état premier que doit atteindre un disciple sur le sentier, celui dans lequel l'élimination de l'égo, du « je » matériel et limitatif, constitue la caractéristique essentielle. En tout cas, un Rosicrucien qui accorde à ses études l'attention et le zèle nécessaires ne peut envisager l'assistance donnée à autrui autrement que comme un acte d'amour fraternel, accompli dans la joie, sans aucune réserve, et d'une façon gratuite, c'est-à-dire sans rien attendre en retour, et ce sont là les qualités auxquelles on peut reconnaître une aide vraiment mystique, bien différente de celle que l'on observe parfois, trop souvent, dans le monde profane. Ainsi, que les recommandations de ce vingtième article de notre « Code » se gravent en nous, prêtes à jaillir dans notre conscience quand le privilège et le bonheur d'aider autrui nous sont accordés.

Puissent le Cosmique et nos Maîtres nous dispenser à tous force et courage non seulement pour affronter les circonstances difficiles de notre vie mais aussi pour aider les autres à surmonter efficacement les leurs. Qu'il en soit ainsi !

XXI



ESERVE, dans ton foyer, un endroit que tu consacreras à toi-même et à notre Ordre et où, chaque jour, tu passeras un moment en paix et en méditation. Ne le profane pas avec les plaisirs de ce monde, mais sanctifie-le de tes plus hautes pensées.



COMMENTAIRES

La raison du sanctum personnel n'est pas toujours parfaitement saisie par certains membres de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. Du fait de l'éducation religieuse que nous avons, pour la plupart, reçue, ils auraient tendance à conférer au sanctum rosicrucien une portée qu'il n'a pas et n'a jamais eue dans l'esprit de notre tradition de la Rose-Croix. Certes, à bien des égards, notre sanctum individuel est un ORATOIRE, au sens que les alchimistes donnaient à ce terme, le monde où nous vivons étant le laboratoire où nous mettons en pratique les enseignements reçus et où s'opère notre évolution et notre réintégration cosmique. Cependant, pour avoir un caractère religieux, il faudrait que la disposition de notre sanctum soit conforme à des données précises dans le moindre détail et s'intègre, dans le cadre et les limites d'une religion particulière, voire d'une secte, MAIS CE N'EST PAS LE CAS. Le sanctum rosicrucien est, dans les éléments qui le composent, à l'image de notre personnalité.

D'ailleurs, ces éléments, ceux qui sont fondamentaux, se ramènent à peu de choses : un miroir, deux bougies dans leur chandelier et, si on le désire, une Rose-Croix au centre, devant le miroir. Les deux bougies s'expliquent parfaitement si l'on tient compte du symbolisme de la flamme et de la lumière, tel qu'il est défini par les mots de la première initiation individuelle que tout Rosicrucien est invité à accomplir chez lui. Quand au miroir, il symbolise la réalité transitoire de notre être physique par le reflet illusoire qu'il offre de nous-mêmes, lorsque nous nous regardons en lui. Il désigne l'impermanence du monde objectif, comparé à l'éternité de la Réalité Universelle et de notre moi intérieur. La Rose-Croix, de son côté, rappelle que nous œuvrons sous son égide et, aussi, que c'est par les épreuves de la vie que la Rose en nous, notre âme-personnalité, évolue et prend conscience. Elle revêt, en outre, un symbolisme sans cesse élargi et de plus en plus divers, au fur et à mesure que nous progressons dans nos études rosicruciennes.

Assurément, le sanctum, sous des appellations multiples, existe dans d'autres traditions, pour la plupart religieuses. C'est le cas, en particulier, de religions ou de sectes de l'Inde et de l'Asie en général.

Le Bouddhisme, notamment, implique, pour ses adeptes, l'existence d'un autel dans leur foyer et il en est de même dans certaines civilisations où un culte est rendu aux ancêtres. Il est également des pays, ou tout simplement des familles, où la foi, dans le cadre du Catholicisme, conduit les fidèles à établir, chez eux, un autel devant lequel ils peuvent prier ou qui, tout au moins, dans leur esprit, constitue une « protection » pour la maison et ceux qui y sont rattachés. On peut donc dire qu'un sanctum ou autel revêt un caractère que sa destination implique. Autrement dit, s'il est destiné à des fins religieuses, il prend ce caractère particulier et restrictif. Si, en revanche, on le destine à des études et à la méditation... disons laïque, en-dehors de toute limitation religieuse ou sectaire, le sanctum est fondamentalement symbolique en lui-même, tout autant que ses éléments. Il est même l'ex-

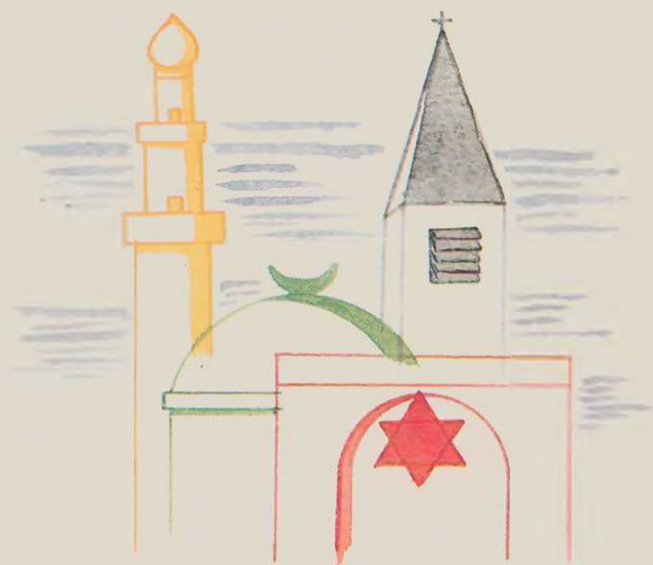
pression d'un besoin inhérent à l'homme. Dans le monde profane, chacun a, dans sa demeure, un fauteuil, une pièce, un « coin » ou un bureau, qui est le lieu où il réfléchit, écrit ou lit, et où, presque automatiquement, il se rend pour s'y retrouver seul à seul avec lui-même ou pour s'y livrer à quelque activité intellectuelle ou autre. Les Américains, ont coutume de l'appeler DEN, entendez « mon repaire », « ma tanière », « mon coin personnel », et ce fait est significatif. Il s'agit, en somme, de leur « sanctum », de l'endroit où ils trouvent un moment de détente intérieure et de paix, et où, en toute quiétude, ils peuvent réfléchir et méditer. Le sanctum rosicrucien vise un but semblable, avec une caractéristique complémentaire et, certes, non négligeable. C'est le lieu SACRE où l'on étudie les grandes lois universelles, où l'on se met en résonance avec le Cosmique et avec les Maîtres invisibles et visibles, où l'on pratique des expériences d'une haute portée métaphysique, où l'on se concentre et où l'on prie. On comprend, alors, la recommandation de cet article du « Code de Vie du Rose-Croix » : « Ne le profane pas avec les plaisirs de ce monde, mais sanctifie-le de tes plus hautes pensées ». Nous devons toujours nous souvenir de cette injonction et la respecter scrupuleusement, étant précisé, cependant, que, pour ceux qui, par manque de place chez eux, doivent préparer le « coin » de leur sanctum pour leur travail mystique ou leur méditation, et le défaire ensuite, cette recommandation ne s'applique que pour le temps où leur sanctum est établi. Elle cesse dès le moment où ce « coin » a été rendu à sa destination profane. En tout cas, le « sanctum », qui est aussi une image de notre être, de notre corps uni à l'âme-personnalité qui l'habite, demeurera à jamais un élément sacré de notre vie rosicrucienne et de nos efforts sur le sentier de notre évolution.

Puissent le Cosmique et nos Maîtres combler chacun de vous de leurs bienfaits, vous donner force et courage et être présents près de vous, dans votre sanctum et ailleurs, quand vous vous consacrez à vos études, à la prière et à la méditation !

XXII



CCORDE ton soutien à une religion de ton choix pour qu'elle poursuive sa mission de lumière.



COMMENTAIRES

Si une preuve était nécessaire pour appuyer l'affirmation que l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. n'est pas une religion, cet article seul devrait suffire. Comment, en effet, une religion pourrait-elle demander à ses adeptes de soutenir une autre religion ? Il est vrai que, fort heureusement, il est bien rare, maintenant, que notre Ordre soit considéré comme étant de nature religieuse. De même qu'à toutes les époques, il est encore l'objet d'attaques et de critiques dénuées du moindre fondement, et cela est inévitable tant que l'intolérance règnera dans le cœur de certains hommes. Mais l'opposition que rencontre la Rose-Croix est moins virulente, même si elle est tenace. Devant ces attaques, ces critiques et cette opposition, nous ne pouvons rien. Il suffit donc que, sans cesse, nous répétions ce qu'est l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. et ce qu'il n'est pas. C'est là le moyen le plus efficace dont nous puissions nous servir pour défendre notre confrérie initiatique, et il est évident que, dans notre argu-

mentation, nous pouvons inclure cet important article vingt-deux du « Code de Vie du Rose-Croix ».

« Une religion de ton choix »... Bien évidemment, dans la majorité des cas, il ne pourra s'agir que de notre religion de naissance, c'est-à-dire celle de notre famille, celle dans laquelle nous avons été élevés. Il est possible et même probable que, comme beaucoup d'hommes et de femmes de notre époque, nous ne pratiquions plus et que notre affiliation religieuse soit toute théorique. Il n'empêche qu'un Rosicrucien ne peut être que croyant et, s'il s'est éloigné de sa religion, cela ne signifie en aucune manière qu'il n'ait pas d'aspirations métaphysiques. Certes, dans le monde profane, renoncer à toute pratique religieuse signifie, la plupart du temps, que l'on a sombré dans l'athéisme et opté pour le matérialisme le plus intransigeant. Le Rosicrucien, quant à lui, a pris une autre direction et ses certitudes sont renforcées par l'initiation à laquelle il participe. S'il a pu être quelque peu rebuté par le dogmatisme de sa religion, il n'en maintient pas moins son regard fermement fixé vers les hauteurs bénies de la spiritualité la plus grande. Etant devenu un adepte de la Sagesse et du « Connais-toi toi-même », il est conduit tout naturellement à reconnaître en lui-même la présence d'une étincelle divine et il apprend à s'harmoniser avec elle de manière à mener une existence plus vaste et plus riche, dans un juste équilibre de réalisme et d'idéalisme.

Cependant, pour en revenir à la question de religion, il arrive que certains en aient changé. Le grand Ramakrishna ne les aurait pas approuvés, mais une décision en matière religieuse est souvent motivée par des raisons parfaitement compréhensibles et justifiées. Ce peut être pour que cesse une opposition sectaire à l'union de deux êtres qui s'aiment. Ce peut être aussi pour éviter une persécution stérile et inutile, ou ce peut être pour bien d'autres motifs encore. Dans ce domaine, le mieux est de ne jamais juger... La religion est-elle une institution toujours utile et acceptable dans le monde où nous vivons ? Mon opinion personnelle, après bien des réflexions et des méditations, c'est que tel est bien le cas.

J'en suis même venu à me demander si le manque de formation religieuse et également la faillite des grandes religions dans leur mission, ne sont pas responsables de l'état lamentable et regrettable dans lequel on voit se débattre l'humanité. L'éducation religieuse des enfants et des adolescents aurait-elle permis d'éviter ces problèmes ? C'est là toute la question et si, personnellement, j'ai tendance à l'admettre, il est possible que d'autres aient une conception tout à fait opposée, de sorte que, je crois, le débat restera longtemps ouvert.

Quoiqu'il en soit, à nous, Rosicruciens, une recommandation très nette est faite par le « Code de Vie du Rose-Croix ». C'est celle de soutenir la religion de notre choix. Il y a bien des façons de soutenir une organisation quelconque. La première consiste à justifier l'existence de celle-ci par des propos constructifs et clairs, et le mieux, en l'occurrence, est d'expliquer ce que l'on estime être sa mission, une « mission de lumière », comme le précise l'article que nous examinons aujourd'hui. Il se peut, qu'à notre avis, cette religion ne remplisse pas sa mission comme elle le devrait. C'est là, naturellement, son problème, et il n'en reste pas moins que son ou ses fondateurs lui avaient fixé une « mission de lumière » et que cette mission demeure. Une autre façon d'aider une religion, c'est aussi de lui donner un appui financier dans la mesure de nos possibilités. Bien entendu, il est des religions dont nul n'ignore qu'elles sont extrêmement riches, et c'est le cas, par exemple, de l'Eglise Catholique. Cependant, ce qui importe, ce n'est pas que ces religions soient riches, c'est l'usage qu'elles font de leurs richesses et de leurs revenus, et, dans la plupart des cas, cet usage est tout à fait convenable, efficace et justifié. D'ailleurs, notre préoccupation ne doit pas être de juger. Elle doit être d'AIDER. Notre devoir étant ainsi rempli, ce qu'il advient de l'appui que nous avons donné est l'affaire de ceux qui l'ont reçu, et ils en sont responsables devant Dieu et les hommes, c'est-à-dire, karmiquement. Donc.

ne négligeons pas ce qui nous est suggéré dans cet article de notre « Code ».

Naturellement, rien n'empêche qu'il fasse encore l'objet de votre réflexion personnelle et peut-être de conclusions différentes de celles auxquelles j'en suis venu moi-même. Chacun reste libre de ses opinions comme de ses actes et c'est de la diversité que jaillit souvent la lumière. C'est pourquoi, tel qu'il est, avec sa tolérance extrême, sa compréhension de tout ce qui est extérieur à lui, et la liberté qu'il laisse à chacun de nous, notre Ordre, bien que ses buts ne soient pas religieux, poursuivra encore longtemps, très longtemps, sa « mission de lumière ».

Puisse le Cosmique répandre sur vous, sa sainte lumière, sa force et sa paix, afin de vous régénérer et de vous permettre de progresser toujours plus haut sur le sentier de la Rose-Croix !

XXIII



'ASSUME aucune fonction publique sans avoir exactement et dûment notifié à tous ceux qui patronneront ou appuieront ta nomination, tes propres conceptions et principes sur l'humanité en général, afin qu'ils ne puissent espérer, ni exiger, que tu te soumettes à des principes d'un niveau inférieur.



COMMENTAIRES

L'article vingt-trois du « Code de Vie du Rose-Croix » semble limité dans son application, du fait qu'il se réfère à qui-conque se voit offrir une FONCTION PUBLIQUE, mais il concerne, en réalité, tous les êtres humains. Il faut comprendre, en effet, les mots FONCTION PUBLIQUE au sens de TRAVAIL ou D'EMPLOI plaçant celui ou celle qui l'assume en relation avec le public, c'est-à-dire avec les autres, et, d'une manière directe ou indirecte, n'est-ce pas là le propre de toute activité humaine ?

Un problème, naturellement, se pose en relation avec cet article, en raison du monde dans lequel nous vivons. En une époque où le chômage est confronté par la plupart des pays, refuser un emploi peut être dramatique pour un individu ou une famille. D'ailleurs, toute situation, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé, repose, en général, sur des fondements où l'honnêteté et l'intégrité sont la règle. En réa-

lité, il me semble que c'est n'est pas la position offerte qui est essentielle ; c'est l'esprit dans lequel on la remplira, et il est clair que pour un Rosicrucien ou une Rosicrucienne, cela sera fait en conformité avec les principes élevés qui dirigent son existence et auxquels, comme mystique moderne, il ou elle a adhéré. Assurément, il est tout à fait possible, dans certaines branches de l'activité humaine, que certains tentent d'échapper à des règles le plus souvent économiques, autrement dit, de « tourner la loi » dans un but de profit accru, qui est alors, en dernière analyse, une faute contre la société. Mais un tel comportement ne peut se rencontrer que dans des sphères dirigeantes ou dans des milieux qui, du fait même de ce comportement nuisible, ne sont pas ouverts à un vaste public, et, même si l'on occupe une situation de rang inférieur au sein d'une entreprise de ce genre, il est improbable que l'on sache les « dessous » de l'affaire. Après tout, ce qui est ainsi accompli, à supposer que l'on ait des doutes sur quelque aspect des activités auxquelles on ne participe que comme un élément non essentiel, ne concerne pas celui ou celle qui n'a pas d'influence sur les événements.

Des doutes ne sont pas des certitudes et il ne faut jamais se fier aux apparences... De plus, de telles conditions sont extrêmement rares, bien que l'insatisfaction inhérente à tout être humain conduise, parfois, à des conclusions trop hâtives et dénuées de fondement et amène à des jugements bien téméraires.

Quoi qu'il en soit, ce qui importe pour chacun de nous, où que nous nous trouvions et où que nous travaillions, c'est de bien faire ce qui nous est demandé et de remplir notre tâche au mieux de nos capacités et en accord avec nos conceptions et nos principes sur l'humanité. Les quelques rares exceptions que l'on « suppose » avoir découvertes à propos de quelques entreprises ou, à l'extrême, les scandales qui, quelquefois, surviennent, et dont la presse se fait l'écho, ne doivent pas empêcher l'homme ou la femme qui travaille, de considérer l'ensemble des activités, dans les domaines les plus divers, comme parfaitement conformes aux normes de l'équité, de la justice et, surtout, de l'honnêteté.

Toutes ces remarques étant faites, ce dont il faut nous souvenir, en tant que Rosicruciens, c'est que NOUS-MEMES devons sans cesse agir selon nos conceptions et nos principes les plus sacrés. Il ne nous appartient pas de juger ce que font les autres et de penser qu'ils devraient faire autrement. A leur place, nous agirions probablement de même, dans des circonstances identiques à celles qui sont les leurs, et qui sait si NOUS-MEMES ne sommes pas « jugés » de la même façon par d'autres, dont la fonction est différente ! Je crois, de toute façon, que, pour agir ainsi que nos idéaux rosicruciens le demandent, il est nécessaire de rester, précisément, chacun à notre place, dans l'entreprise ou dans l'administration publique qui nous emploie. Ce serait nous qui créerions des problèmes à autrui et violerions nos grands principes de vérité et de justice, si, sous quelque prétexte que ce soit, nous tentions d'empiéter sur les responsabilités d'un autre, de suppléer à ce que nos compagnons de travail, A NOTRE AVIS, ne font pas, ou encore si nous cherchions à paraître davantage que ce que nous sommes et investis de tâches qui ne nous reviennent pas.

Tout, dans notre vie, est parfaitement ordonné, en particulier par la loi du karma ou loi de compensation, et il en est ainsi de notre fonction publique ou autre, ou de notre travail. Il est déjà bien difficile, le plus souvent, de faire, et de bien faire, ce qui nous est confié et qui constitue notre tâche quotidienne ! C'est pourquoi notre devoir est de nous efforcer de l'accomplir le mieux possible, et il ne fait pas de doute qu'en nous préoccupant de la manière dont d'autres remplissent la leur, nous manquons en nos principes et perdons un temps précieux en de stériles jugements. Or, n'est-ce pas là une faute bien plus grave, peut-être, que les manquements auxquels on peut se livrer autour de nous, et dont les auteurs, en définitive, auront à assumer le karma correspondant ? Et puis, nous connaissons bien le proverbe : « Que celui qui n'a jamais péché... » Donc, assumer nos responsabilités, qui peuvent inclure, c'est vrai, le devoir de diriger les autres pour un travail efficace, et les assumer sans aller au-delà de ce qu'el-

les sont mais pleinement, voilà qui est agir conformément à nos principes rosicruciens. N'oublions pas, et ces commentaires l'ont laissé souvent entendre, qu'il nous faut remplir notre tâche dans le respect d'autrui, en témoignant vis-à-vis des autres, de COMPREHENSION et surtout D'AMOUR FRATERNEL, même, s'il le faut, dans notre sévérité justifiée. Alors, notre vie, dans sa phase d'activités humaines, sera vraiment basée sur l'équité et sur nos grands principes rosicruciens, et nous pourrons être heureux de la tâche bien accomplie.

Puisse le Cosmique, chaque jour, vous donner santé, force et courage pour œuvrer, en ce monde, dans la paix profonde, dans la justice et dans la vérité !

XXIV



e juge pas, à moins d'être un serviteur du peuple, accrédité à juger, selon la loi et dans les formes, ceux qui sont amenés devant toi. Dans ce cas, sois compréhensif, bienveillant et juge avec indulgence, avec modération et avec amour de l'équité, car la loi de compensation saura donner aux faits leur juste valeur et le seul juge, vraiment infallible en toutes choses, est le Cosmique.



COMMENTAIRES

Voilà un article qui, vraiment, est significatif de la vérité et de la noblesse de nos idéaux et de nos principes rosicruciens. Dans les précédents commentaires, j'y faisais allusion en relation avec une phase particulière de nos activités humaines, en rappelant le proverbe sacré : « Ne juge pas... » Ici, cependant, cette même injonction semble restrictive du fait de l'emploi des mots : A MOINS QUE, mais ce n'est qu'une apparence. La loi qui déclare : « Ne juge pas si tu ne veux pas être jugé toi-même » reste valable pour tous les jours de notre existence INDIVIDUELLE. Juger, c'est mettre en mouvement la loi de compensation, et c'est être certain que d'autres nous jugeront et se serviront, pour ce faire, de la même mesure, EXACTEMENT, dont nous nous sommes servis nous-mêmes. Il est donc nécessaire et dans notre intérêt bien compris, d'éviter tout jugement. D'ailleurs, de quel droit et en vertu de quelle autorité, pourrions-nous, INDIVIDUELLEMENT, juger quelqu'un d'autre ? Pourquoi notre opinion se-

rait-elle plus valable que celle d'autrui, et, dans quelque domaine que ce soit, en jetant la première pierre, ne nous considérerions-nous pas dans l'impossible position, humainement parlant, de quelqu'un qui prétendrait n'avoir jamais péché ! Comprendre les autres, savoir que, si nous étions eux-mêmes avec tout leur héritage karmique et dans les circonstances où ils se trouvent, nous agirions de façon semblable ou peut-être pire, c'est, il ne faut pas en douter et l'expérience le prouve, maintenir, dans notre cœur et tout notre être, la joie d'aimer et la paix la plus profonde. Juger, c'est, au contraire, attiser notre insatisfaction et c'est prouver que nous ne sommes pas en paix avec nous-mêmes. Cela se sent, cela se voit dans l'attitude et les yeux de celui qui juge autrui en mal. Son visage même en porte témoignage. Un tel homme n'est jamais heureux. Considérez, en revanche, celui qui aime, qui excuse et qui pardonne. Tout son être, et d'abord ses yeux, vibrent de lumière et de bonheur, même si sa vie n'est pas toujours facile. C'est pourquoi, comme Rosicruciens, nous plaçons cette injonction sacrée, celle de ne pas juger, parmi nos idéaux et nos principes les plus élevés.

Mais, dans l'article que nous examinons, ici, le jugement s'impose, car il émane d'un **SERVITEUR DU PEUPLE ACCREDITÉ A JUGER SELON LA LOI ET DANS LES FORMES**. Autrement dit, cela concerne un juge, un juré ou toute autre personne habilitée à prononcer un jugement et, à l'extrême, cela concerne aussi le tribunal de notre Ordre quand il est appelé à statuer sur un cas à partir de la constitution et des règlements **INTERIEURS** qui nous dirigent et auxquels, par le simple fait de notre affiliation rosicrucienne, nous sommes soumis. Ceux qui, en quelque position de le faire, au-dedans ou au-dehors de notre Ordre, et, ainsi, dûment accrédités, ont à prononcer un jugement, doivent eux-mêmes se conformer à quelques règles simples que rappelle ce vingt-quatrième article de notre « Code ». A chacun d'eux il est dit : Sois compréhensif, bienveillant et juge avec indulgence, avec modération et avec amour de l'équité.

Ces règles, je l'ai dit et vous le constatez, sont simples, mais il n'en reste pas moins vrai que leur APPLICATION peut être difficile. Il n'est pas facile de juger, même si l'on est habilité à le faire. Il faut être assuré que toutes les preuves sont réunies, que les charges sont suffisantes, que la défense a pu exprimer son point de vue et que, seul, un sentiment de justice et d'équité anime chacune des parties. C'est la raison pour laquelle la compréhension et la bienveillance sont si nécessaires. C'est pourquoi, aussi, il faut faire preuve d'indulgence et de modération. Mais, tout cela étant posé, il est important d'en venir à un jugement qui soit conforme à l'EQUITE. Cela revient à dire que JUSTICE doit être faite dans un esprit de vérité et d'amour. Plusieurs personnes physiques ou morales peuvent être concernées dans le recours à un tribunal, et il est essentiel que les conclusions de quiconque doit émettre un avis ou juger, soient EQUITABLES.

Si la condamnation est inévitable du point de vue des règles humaines, cela ne signifie pas que la compréhension, la bienveillance, l'indulgence et la modération en soient exemptes. Aucune loi et aucune réglementation ne sauraient être fondées sur la haine d'une fraction de la société humaine ou d'une opinion différente, car, alors, IL NE S'AGIRAIT PLUS DE JUSTICE. La justice authentique, comme les témoins, doit s'exprimer « sans haine et sans crainte ». L'article étudié dans ces commentaires renferme, je crois, tout ce qu'il faut dire à propos de la manière de juger, pour ceux qui sont accrédités à le faire. Chaque mot y a son importance et chaque mot est à la place qui lui revient. En réalité, cependant, seule, « la loi de compensation, la loi du karma, saura donner aux faits leur juste valeur et le seul juge vraiment infaillible en toutes choses est le Cosmique ». En d'autres termes, si un jugement humain pris dans les conditions recommandées ici peut s'avérer nécessaire, voire absolument inévitable, la loi de compensation, en ce qui la concerne, appliquera, au moment voulu et le plus efficace, la sanction la plus juste et peut-être, en certains cas, rétablira-t-elle un

équilibre que des décisions humaines avaient pu perturber. Les hommes, sans doute, doivent accomplir leur devoir et le faire le mieux possible. Le Cosmique de son côté, accomplit sans cesse le sien, et il est, par excellence, justice.

Puissent nos Maîtres et le Cosmique vous aider chaque jour, dans toutes les circonstances de votre vie et en tant que Rosicruciens !

XXV



E répète aucune calomnie et aucune médisance, ne te prête pas aux bavardages et n'apporte ton soutien à aucun récit désobligeant ou accusateur pour autrui, à moins qu'il ne soit étayé d'un degré identique de critique constructive, et seulement après avoir recueilli et étudié l'ensemble des faits.



COMMENTAIRES

L'article vingt-cinq du « Code de Vie du Rose-Croix » fait état de recommandations qu'il semblerait, à première vue, inutile de rappeler à des Rosicruciens et à des Rosicrucien-nes. Mais, aussi longtemps que l'on chemine dans la forêt des erreurs pour y rencontrer l'épreuve de la croix, il est évident, aussi avancé que l'on puisse être, que les tentations subsisteront et que les chutes ne nous seront pas épargnées. Il vaut donc mieux que les erreurs possibles nous soient rappelées, et cet article se réfère à quelques-unes d'entre elles dont on peut dire qu'elles prennent place parmi les plus graves.

Assurément, la remarque célèbre : « Calomnie ! Calomnie !. Il en restera toujours quelque chose », semble être, plus ou moins consciemment, une attitude que l'on rencontre fréquemment dans le monde profane où beaucoup trouvent un malin plaisir à de vains commérages. Mais ce qui, toutes proportions gardées, peut être excusable chez quiconque n'avance pas sur un sentier de lumière comme l'Ordre de la

Rose-Croix A.M.O.R.C., constituerait une faute extrêmement grave, et peut-être fatale, pour un mystique et un initié. Il est attendu, au contraire, de celui et celle qui sont en quête des vérités éternelles, qu'ils fassent preuve de bonté et de compassion, sans, pour autant, s'abandonner à une faiblesse qui pourrait même être coupable. C'est pourquoi, comme le recommande cet article, il est sage et conforme à l'état d'adepte, qu'il s'agisse d'un néophyte débutant ou d'un étudiant plus avancé dans la voie de la sagesse, de ne répéter aucune calomnie et aucune médisance, de ne pas se prêter à des bavardages et de n'apporter son soutien à aucun récit désobligeant ou accusateur pour autrui. Nul, en ce monde, n'est parfait.

L'un des points du triangle que chacun de nous constitue dans son expression totale d'être humain, est notre moi objectif et limité. Or, c'est à partir de ce moi objectif que jaillissent calomnies, médisances et bavardages. C'est ce même moi objectif qui aura tendance à soutenir un récit désobligeant ou accusateur. Mais le moi objectif est régi par les impulsions restrictives de l'égo humain et c'est cela que, dès le début, la technique rosicrucienne s'efforce de maîtriser chez ses membres, afin qu'ils expriment la vérité de leur être intérieur et laissent à celui-ci la direction de leur existence. En outre, comme on me l'avait un jour expliqué et cette argumentation m'avait beaucoup frappé, ON NE PEUT ACCUSER LES AUTRES QUE DE CE QUE L'ON CONNAIT SOI-MEME, PARCE QU'ON L'A COMMIS OU QUE L'ON SERAIT CAPABLE DE LE COMMETTRE SOI-MEME. Si quelqu'un, en effet, n'a aucune connaissance du vert, du rouge et du bleu, comment pourrait-il reconnaître l'une de ces couleurs ? Celui qui calomnie, qui médit ou se prête à des bavardages sur autrui sait donc bien, PAR EXPERIENCE PERSONNELLE, ce dont il parle. Il possède les imperfections qu'il reproche à autrui. Ici, d'ailleurs, une observation s'impose. L'auteur d'une calomnie, d'une médisance ou de bavardages a généralement tendance à demander plus ou moins le secret, allant parfois jusqu'à exiger un serment sur

la Rose-Croix ou sur quelque autre symbole. Il est clair qu'un tel serment, dans de telles conditions, est un abus de confiance et, donc, est sans aucune valeur. Le Docteur H. Spencer Lewis a été très catégorique à ce sujet. En tout cas, il importe d'être prudent et de se souvenir que, dans ce domaine particulier de la calomnie et de la médisance, comme dans bien d'autres, qui ne dit rien consent... Il vaut donc mieux se retirer très vite et s'éloigner ainsi de toute participation, même muette, à une mauvaise action qui, en dernière analyse, rejaillira sur son auteur, car la loi de compensation, la loi du karma, est inexorable et juste.

Mais ce même article du « Code de Vie du Rose-Croix » se réfère encore à de possibles accusations, et il faut, dans ce domaine, faire preuve de la plus grande prudence. Cet article nous remet en mémoire le précédent, qui se rapportait aux jugements et soulignait que ceux-ci sont du ressort de personnes dûment habilitées. Ici, ces mêmes conditions sont en quelque sorte élargies dans leur application. Nous pouvons, pour le bien de quelqu'un ou la sauvegarde de nos idéaux ou encore la protection de notre Ordre et de ses dirigeants, avoir à connaître des accusations auxquelles il faut bien faire face avec courage et détermination, et qu'il sera de notre devoir de porter à la connaissance des responsables compétents. Ne pas en tenir compte serait une coupable négligence, mais, avant de leur attacher quelque importance, ce qui est fondamental c'est d'avoir, auprès de personnes autorisées, recherché, recueilli et étudié L'ENSEMBLE DES FAITS, autrement dit, d'avoir distingué le vrai du faux et le juste de l'exagération. Alors, et alors seulement, l'accusation peut prendre corps et être remise à la décision de qui a pouvoir de résoudre une telle situation, au demeurant toujours pénible. Cette manière d'agir, qui permet d'étayer toute accusation d'un degré identique de critique constructive, est juste et elle est conforme au comportement auquel on est en droit de s'attendre de la part d'un mystique, au sens rosicrucien du terme.

Cet article, en tout cas, est si important qu'il devrait faire l'objet de nos méditations le plus souvent possible, et il devrait, pour cela, être relié à l'article précédent et à celui que nous examinerons un peu plus loin. Au fond, ce qui est, pour nous, essentiel, C'EST D'ETRE VRAI, et on ne peut être vrai si l'on se fait l'écho de calomnies, de médisances, de bavardages et d'accusations qui sont l'essence même du mensonge, pour ne pas dire de la bassesse. Apprenons plutôt la puissance de la louange et à ne voir, chez autrui, que le BON COTE, car ce BON COTE, nous l'avons aussi en nous, et nous connaissons alors, à coup sûr, la joie intérieure, la satisfaction d'avoir su aimer autrui, et la paix profonde que, de tout cœur, je demande au Cosmique de répandre sur vous tous.

XXVI



ECHERCHE le bien en toutes choses et fais publiquement l'éloge de celui que tu auras trouvé. Ne t'arrête pas aux caractéristiques changeantes du moi extérieur, mais efforce-toi de découvrir en tous, la personnalité intérieure, le moi véritable. Apprends à connaître tous les êtres et aime-les.





COMMENTAIRES

Il apparaît clairement que l'article vingt-six du « Code de vie du Rose-Croix » complète le précédent d'une manière remarquable. Il en est, si je puis dire, le corollaire. On peut aussi le considérer comme l'aspect positif du même sujet précédemment traité.

Le bien en toutes choses... Le rechercher est une noble entreprise, digne de notre qualité de mystique et de Rosicrucien. Au premier abord, cela peut sembler une tâche difficile, car, par nature, l'homme a tendance à remarquer chez autrui, ce qui est imparfait, ce qui peut être une « faille », autrement dit à reconnaître dans les autres ce qui correspond à sa propre nature objective et limitée. Cependant, conformément à la grande promesse, quiconque cherche trouvera, et il ne nous est pas demandé de rechercher TOUT le bien de ce qui nous entoure, mais celui que nous pourrions trouver. D'ailleurs, progressivement, notre recherche nous conduira à distinguer davantage de bien autour de nous, tant il est vrai

que, dans une démarche mystique, la lumière, sans cesse, s'ajoute à la lumière. Une fois le bien trouvé, la lumière ainsi recueillie ne doit pas être cachée sous le boisseau. Il faut, nous dit ce vingt-sixième article de notre « Code », en faire publiquement l'éloge. Il y a, dans le bien, un exemple dynamique et puissant qui conduit quiconque en est le témoin ou celui qui en entend parler, à s'efforcer d'agir de la même façon. Face aux critiques, aux médisances et aux bavardages dont il était question dans le dernier article, la recommandation qui nous est faite a une force positive sans commune mesure avec la vanité des vains propos auxquels notre ego humain aurait tendance à nous conduire. En d'autres termes, nous avons, d'un côté, l'impuissance de la calomnie et ses conséquences désastreuses pour ceux qui s'y prêtent et, de l'autre, la vigueur que renferme le bien, l'exemple qu'il donne et l'impulsion bénéfique que confère l'éloge qui en est fait. Il va de soi que, pour découvrir le bien qui existe dans tous les êtres, il est fondamental d'aller au-delà du moi extérieur d'autrui et de ne tenir aucun compte de ses caractéristiques changeantes. Ce n'est pas à ce niveau mouvant et fluctuant que le bien doit être recherché. On ne l'y trouverait pas. Tout au plus, pourrions-nous percevoir ce qui veut ressembler au bien et n'est qu'une apparence, un mirage... Le bien, c'est dans la PERSONNALITE INTERIEURE des êtres qu'il se trouve, dans leur moi véritable, car là, c'est l'étincelle divine dont nous sommes tous dotés qui se tient, comme le phare vigilant de toute notre existence. Chez l'être le meilleur comme chez le pire, cette étincelle divine est présente, même si, trop souvent, on l'oublie. Si chacun apprenait à en tenir compte constamment, combien de problèmes et de difficultés seraient évités ! Au lieu de charger les autres d'intentions qu'ils n'ont pas malgré, peut-être, des apparences trompeuses, au lieu de se fier à de simples impressions extérieures, et au lieu de rechercher chez autrui ce qui, POUR NOUS, est le mal, si nous nous souvenions à tout moment que les hommes sont frères par l'étincelle divine qui est en eux, comme

notre monde et même l'univers seraient transformés et embellis !

Apprendre à connaître les êtres, c'est là ce qui importe. Cette connaissance, inévitablement, inclut les limitations qui sont notre partage à tous. De ces limitations, si l'on veut réussir, il faut, tout en s'en protégeant, ne pas tenir compte, dans notre attitude et notre comportement. L'article étudié ici, lorsqu'il nous incite à « apprendre à connaître les autres » veut désigner par là une connaissance de CE QUI EST BIEN chez les autres. Et cette recommandation va même beaucoup plus loin. Il nous est dit de connaître TOUS LES ETRES, c'est-à-dire tout ce qui vit, l'animé et l'inanimé, les hommes, les animaux, les choses et même, pourquoi pas, ce qui transcende notre monde extérieur. En connaissant tous les êtres au niveau de leur personnalité intérieure, de leur moi véritable, il est bien évident qu'on ne peut que les aimer. L'homme est attiré par la lumière, par la bonté, par la gentillesse et, par-dessus tout, par l'amour, car celui-ci inclut tout. Or ces caractéristiques sont bien celles de l'être intérieur, siège de l'étincelle divine en chaque être. On comprend ainsi qu'il nous soit enjoint de rechercher le bien et de dépasser, dans notre recherche, les limites de l'apparence. Il n'y a pas d'autre moyen de parvenir au but qui nous est désigné. Comme pour les articles précédents du « Code de Vie du Rose-Croix », je vous recommande de réfléchir vous-mêmes, individuellement, aux conseils qui nous sont donnés dans celui-ci. Vous trouverez, dans ces quelques lignes formant un article de notre « Code », ample matière à méditation. Mais, comme vous le savez, il ne suffit pas de savoir et de comprendre. Il faut encore, et surtout, **APPLIQUER**. Toute connaissance qui reste au seul stade de l'intellect est sans valeur pour une existence heureuse, efficace et réussie. Elle revêt sa véritable raison d'être au moment, seulement, où elle est mise en pratique. C'est ce que nous, Rosicruciens, devons tendre constamment à faire pour que notre travail sous

l'égide de la Rose-Croix prenne sa dimension réelle, celle que les fondateurs de notre Ordre ont prévue pour nous et pour tant d'autres qui nous ont précédés ou qui viendront après nous.

Puisse la puissance infinie du Cosmique vous entourer, ainsi que tous ceux que vous aimez, et répandre sur vous sa lumière, sa force, sa santé et sa paix profonde !

XXVII



E hasarde pas au jeu la fortune d'un autre qui, par ignorance, peut perdre et faire les frais de ce que tu gagnes.



COMMENTAIRES

Nous semblons être à une époque où les jeux de toutes natures prolifèrent, mais l'histoire des civilisations passées montre qu'il en a toujours été ainsi. L'homme, de par sa nature même, est enclin à solliciter de ce qu'il appelle le « sort », soit une satisfaction intellectuelle ou quelque autre récompense, soit un accroissement de ses biens ou une solution à ses problèmes financiers. Pourtant, proportionnellement à la population mondiale, le nombre de joueurs invétérés reste dans les limites du très raisonnable, et la majorité des hommes et des femmes de notre temps se souvient que, pour faire face aux besoins de chaque jour, le mieux reste, comme le souligne la fable célèbre, de travailler et de prendre de la peine, car c'est le fonds qui manque le moins.

Je ne voudrais pas, cependant, que ces premières remarques fassent supposer que je suis le moins du monde opposé à la distraction occasionnelle que peut procurer le jeu. Achever, de temps à autre, un billet de la loterie, jouer quelques

francs au tiercé dans les pays où il existe, ou encore participer au célèbre « loto » ou à un autre jeu dit de hasard avec de petites sommes ne risquant pas de déséquilibrer un budget personnel ou familial, voilà, certes, qui n'est pas une action répréhensible ou regrettable. Il en est de même des tombolas dont le but est charitable et on pourrait plutôt reprocher à quelqu'un QUI LE PEUT de refuser cette forme d'obole destinée à aider autrui. Mais il faut sans cesse se souvenir, à propos du jeu et c'est, en définitive, le sujet de l'article du « Code de Vie du Rose-Croix », que nous examinons ensemble aujourd'hui, que l'habitude, dans un tel domaine, peut engendrer l'exagération, puis, si l'on n'y prend pas garde, le désastre. Jouer, c'est risquer non seulement de perdre sa mise, mais aussi de se créer un besoin artificiel et inutile conduisant à de graves et insolubles problèmes. S'il vous est arrivé de visiter, par curiosité, un casino, vous n'avez certainement pas manqué d'observer le visage et l'attitude des joueurs assis autour d'une table de jeux. Certains vont de pays en pays et de villes en villes où existent des salles de jeux et, depuis l'ouverture de celles-ci jusqu'à leur fermeture, parfois à l'aube, ils jouent, gagnent un jour, perdent le suivant, et vivent ainsi hors du monde, dans leurs calculs, leurs fausses espérances et leur oubli de tout ce qui n'est pas le jeu. Ils sont, au sens propre et le plus fort du terme, hagards. Malgré leur sourire souvent contraint, ils connaissent un véritable enfer intérieur. Les mêmes observations peuvent être faites sur un champ de courses. Quand on a pu ainsi mesurer le désarroi de certains êtres, et des films, enquêtes et documentaires ont su le dépeindre avec beaucoup de réalisme, on en vient toujours à la ferme conclusion qu'il est préférable de s'abstenir de jouer et même, si l'on se sent faible devant certaines tentations, d'éviter de le faire ne serait-ce qu'une seule fois. Le pourcentage de ceux qui gagnent au jeu est infime. On reconnaît même officiellement que le gagnant est, par rapport à la masse des joueurs, une EXCEPTION. C'est, à mon avis, une hypocrisie de notre société que de faire état, à grand renfort de publicité, d'un gagnant occasionnel au

loto, à la loterie ou à une autre forme de jeu. On laisse, en effet, dans l'ombre le nombre IMPRESSIONNANT de ceux qui ont perdu et on incite beaucoup d'autres personnes à jouer... Ce comportement est semblable à celui que l'on constate à propos du tabac. Chacun sait qu'il est nocif, les gouvernements déclarent engager la lutte contre le tabagisme, de nombreux discours officiels sont prononcés, mais la publicité pour le tabac est autorisée et nul n'ignore le profit réalisé par les Etats pour leur budget annuel. Un profit ? En réalité, une source de plus grandes dépenses, puisque la Sécurité Sociale devra faire face à toutes les maladies causées par le tabac. Mais cela est, comme on dit, une autre histoire...

Pour en revenir à notre propos, dans la plus grande partie des cas, c'est toujours l'argent ou les biens d'un autre que le joueur hasarde. Ce sont ceux de sa famille, de ses proches et, s'il est seul au monde, peut-être, en jouant et en perdant le plus souvent, ne sera-t-il plus en mesure d'affronter ses propres obligations, devenant ainsi une charge pour la société. En outre, celui qui gagne, quand cela arrive, le fait TOUJOURS aux dépens de beaucoup d'autres qui ont perdu, de sorte que cet article vingt-sept de notre « Code » a une portée générale et devrait concerner tous les hommes et toutes les femmes. Enfin, puisque le jeu ne rapporte pas, qu'il est, au fond, immoral, et surtout qu'il y a beaucoup d'autres distractions utiles et constructives, il est clair que ce sont vers celles-ci que devraient se tourner tous ceux qui ont quelque loisir et, d'une manière générale, chaque homme et chaque femme, pour leur période de nécessaire récréation ou détente.

Pourquoi, se demanderont certains Rosicruciens, un tel article dans notre « Code » ? D'abord parce qu'un « Code de Vie » ne doit rien ignorer de ce qui concerne la vie en ce monde tel qu'il est. Ensuite, parce qu'une mise en garde n'est jamais inutile et, enfin, parce que nos réflexions personnelles sur le sujet qui nous est soumis nous amèneront à pro-

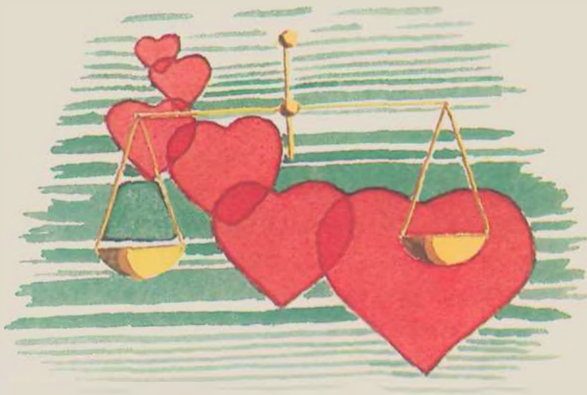
diguer peut-être de bons conseils à qui peut en avoir besoin et, en certains cas plus graves, une aide efficace à ceux qui seront guidés vers nous. En tout cas, permettez-moi, comme je l'ai fait pour d'autres articles de notre « Code », de vous conseiller de méditer sur celui-ci. J'ai partagé avec vous quelques idées que cet article m'a inspirées. Il vous en inspirera sûrement d'autres, aussi valables et peut-être davantage, car la réflexion et la méditation sont, vous le savez, deux faits importants de la vie mystique.

Que le Cosmique soit votre recours et votre appui dans toutes les circonstances de votre vie !

XXVIII



VITE les extrêmes en pensées
comme en actes ; sois modéré
dans tous tes désirs et maîtrise tes
passions dans tous les domaines.



COMMENTAIRES

Il est évident, pour chacun de nous, que les extrêmes, dans un sens ou dans l'autre, constituent un DESEQUILIBRE préjudiciable à l'entourage ou à l'environnement, autant qu'à celui ou celle qui les commet. On comprend aisément qu'un acte « extrémiste », c'est-à-dire allant au-delà du « juste milieu » ou bien, au contraire, en-deçà, puisse être nuisible. Cela ne nécessite aucun commentaire particulier. Il suffit d'observer et de réfléchir. Ce dont il faut plutôt faire état, c'est qu'un acte est généralement visible, et qu'il n'échappe à personne. Qu'il soit téméraire ou timoré, tous ceux qui en sont les témoins ou bien qui en entendent parler sauront en apprécier la nature et, en définitive, l'évaluer. Naturellement, le jugement qu'un acte inspire est tout à fait SUBJECTIF. Ce jugement peut être lui-même excessif comme il peut être indulgent, le mot étant pris, ici, dans le sens D'EVALUATION seulement puisqu'un précédent article nous a recommandé de ne pas juger... En tout cas, même

accompli à l'insu d'autrui, un acte revêtu, pour son auteur, une valeur en bien ou en mal, et il a donc d'inévitables conséquences personnelles, la loi de compensation s'exerçant pour lui comme pour toutes choses. En fait, c'est vrai, il n'y a pas d'acte NEUTRE, mais un acte réalisé selon la grande loi du JUSTE MILIEU est nécessairement conforme au bien.

Ces quelques remarques nous amènent à la conclusion que cet article du « Code de vie du Rose-Croix » s'adresse, tout autant que les autres, aux Rosicruciens que nous sommes. Ce qui est important à cet égard, ce n'est pas ce que les autres pensent de nos actes mais c'est ce que nous en pensons nous-mêmes, compte-tenu de notre progression sur le Sentier de la Lumière et de notre facilité d'analyser, étant bien entendu que notre conscience, en principe plus éveillée, favorisera, de notre part, une évaluation juste et correcte. D'ailleurs, les actes de l'homme résultent des pensées que celui-ci entretient en lui-même. Fondamentalement, il n'existe pas d'acte irréfléchi. Notre comportement reflète notre « climat intérieur » et c'est à ses fruits que l'on reconnaît un arbre. C'est dire, dans ce domaine comme dans tous les autres, l'importance essentielle de notre manière de penser. Si nous entretenons des pensées justes, nos actes ne pourront être que justes, et même s'il nous arrive de succomber à quelque tentation déraisonnable ou excessive, l'habitude et les certitudes installées en nous rétabliront vite l'équilibre conforme à la loi du juste milieu. De toute façon, en évitant les extrêmes en pensées, nous éviterons aussi les extrêmes en actes, d'où la nécessité de maîtriser notre mental, ce à quoi les enseignements de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. nous amènent progressivement par une longue série d'exercices qui, en même temps, visent à d'autres buts, la formation qui nous est dispensée selon une technique éprouvée par le temps ayant en vue le développement harmonieux de tout ce qui constitue notre être dans son intégralité physique et cosmique.

La loi du juste milieu nous aide à comprendre également la recommandation qui nous est faite dans ce vingt-huitième article, d'être MODERES dans tous nos désirs. Nous devons bien admettre que, la plupart du temps, nos désirs sont excessifs. Nous voulons toujours PLUS et, en général, toujours TROP, et, comme de tels désirs ne peuvent être satisfaits, nous éprouvons un sentiment de frustration qui nous met mal à l'aise. En nous maintenant constamment dans la modération en ce qui concerne nos désirs, nous évitons bien des regrets et des déceptions. Je dirai même davantage : nous nous préparons à de plus grandes satisfactions que celles auxquelles nous aspirions. En menant une vie de sagesse, ou sans reproche, ce que nous désirons finalement c'est acquérir une plus grande lumière. Tel est notre but profond, en comparaison duquel nos autres désirs sont vains, ou, du moins, très secondaires. Et, ayant ainsi désiré l'ESSENTIEL et travaillé pour cela, tout le reste nous sera, comme l'établit la loi cosmique, donné par surcroît, ce « SURCROIT » pouvant n'être, d'ailleurs, que la conscience et la certitude de la vanité de tous nos autres désirs. Quoiqu'il en soit, nous sommes à même, individuellement, de déterminer ce qu'est pour nous la modération, en relation avec nos désirs particuliers. Ce qui importe, c'est de nous en tenir là et de ne jamais laisser, volontairement ou non, place à l'exagération. Nous sommes, de cette manière, assurés de conserver notre paix intérieure et notre sérénité, et c'est beaucoup.

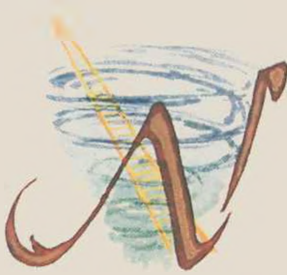
« MAITRISE TES PASSIONS DANS TOUS LES DOMAINES », ajoute cet article de notre « Code ». Or, l'ensemble de ce qui a été dit jusqu'ici à propos des autres recommandations que nous avons reçues, peut s'appliquer à cette ultime injonction. Au fond, il n'y a guère de différence entre le désir et la passion. Les deux sont, la plupart du temps, étroitement mêlés, car la passion naît, en général, du désir et vice-versa. Comme les désirs, les passions peuvent se rapporter à bien des domaines, on pourrait dire à tous. Donc, s'il est juste de « modérer nos désirs », autrement dit de les maîtriser en les maintenant dans les limites du possible et du

raisonnable, il est juste, aussi, de maîtriser nos « passions », c'est-à-dire, finalement, de les dominer, retirant de cette « lutte » intérieure une force morale plus grande et une volonté plus assurée.

Vous estimerez certainement, comme moi-même, que cet article tout entier veut nous inciter à faire preuve de plus de maîtrise **DANS NOTRE EXISTENCE DE TOUS LES JOURS**. Souvent, en étudiant les grands principes de l'univers, nous en venons à négliger des règles simples qui sont justement des clefs pour la pleine compréhension de ces grands principes. Ce vingt-huitième article du « Code de Vie du Rose-Croix » nous a utilement rappelé une de ces règles, d'une valeur essentielle : **LA LOI DU JUSTE MILIEU**. Il nous appartient, chaque jour, de nous en souvenir et de l'appliquer, accomplissant ainsi un très grand pas vers la lumière sacrée que nous recherchons.

Puisse le Cosmique vous accorde sans cesse, dans votre cheminement dans la voie rosicrucienne, courage, force, santé et paix profonde !

XXIX



'ENTREPRENDS aucune changement radical ou soudain dans l'ordre naturel des choses : souviens-toi toujours de la maxime rosicrucienne : « Ce n'est pas par la révolution, mais dans l'évolution que toutes les choses s'accomplissent ».



COMMENTAIRES

Nous avons, dans cet article, une recommandation si essentielle que nous devrions souvent en méditer les termes. Nous éviterions ainsi beaucoup d'erreurs, d'incompréhensions et de déceptions. L'ordre naturel des choses, pour chacun de nous, c'est le cœur de notre vie, avec ce qu'il implique en fait de problèmes à résoudre, d'obstacles à surmonter mais également en bonheur et en joie. Il est évident que nous ne ferons jamais rien pour transformer ce qui, dans notre existence, nous rend vraiment heureux. Certes, le bonheur est avant tout un état subjectif. Dans une situation absolument identique, les uns se trouveront heureux alors que d'autres seront insatisfaits. Cependant, dans le malheur, de quelque nature qu'il soit, le sentiment éprouvé sera le même pour tous, et, si certains sont en mesure d'y faire face avec une sérénité acquise après des années d'efforts, nombreux sont ceux qui, en revanche, ajouteront à leur souffrance les tourments de vains regrets ou d'espérances déçues.

Assurément, on ne peut dire que le malheur soit dans l'ordre naturel des choses. Comme tout concourt finalement au plus grand bien de l'homme et à son évolution, il serait soutenable de déclarer que le malheur est un élément de l'état humain et que chacun est responsable, en raison d'actions ou de pensées passées, de celui dans lequel il se débat. Mais ce serait un raisonnement trop facile, qui le conduirait, d'ailleurs, à la résignation et à l'abandon. Il est du devoir de l'homme de réagir et de lutter pour échapper aux conditions adverses qui l'assaillent. Tous les moyens lui sont donnés pour cela et ces moyens, même s'il ne s'en rend pas toujours compte, sont EN LUI. Il se peut, alors, que, pour parvenir à établir des conditions nouvelles et plus harmonieuses, celui qui connaît des difficultés soit amené à envisager des changements dans son existence. Il est des cas où ces changements pourront être effectués immédiatement sans aucun problème, mais ces cas, d'une manière générale, seront ceux où l'on est soi-même concerné, à l'exclusion de tout autre. On changera ainsi radicalement et sans mal, une façon négative de penser ou d'agir.

Cependant, le plus souvent, pour transformer les circonstances de notre vie, voire notre environnement ou notre entourage, ou d'autres conditions encore, la patience et la prudence seront de rigueur pour parvenir au succès. Le proverbe reste vrai qui dit : « Patience et longueur de temps valent mieux que force et courage ». Comme Rosicruciens, nous savons parfaitement que c'est dans l'EVOLUTION que toutes choses s'accomplissent et que RIEN de valable et de durable ne s'obtient par la révolution. Là encore, il faut pourtant bien comprendre que l'évolution des choses ne s'opère pas dans la passivité. Elle s'exerce, au contraire, dans L'ACTION, avec une participation nécessaire de la volonté comprise dans son véritable sens, qui n'est pas obstination ni entêtement, mais assurance et détermination. L'essentiel, dans TOUS les domaines, y compris, et peut-être D'ABORD, dans notre vie, consiste à considérer toutes les choses et toutes les circonstances ou conditions comme étant en évolution, et

donc de procéder, SI BESOIN EST, à des changements, avec attention, calme et circonspection, pour ne pas entraver le cours régulier des événements. Les risques que ferait courir une transformation radicale ou soudaine, l'un de ces risques étant précisément un retard plus ou moins long dans l'évolution des choses, est, de cette façon, évité et, au lieu de nous opposer à l'établissement des conditions meilleures par une intervention inconsidérée, nous aurons, au contraire, contribué efficacement à la venue paisible et puissante de ces conditions parfois tant espérées. En outre, si nous agissons ainsi, nous prenons pour modèle le Cosmique lui-même pour qui l'évolution est la loi suprême régissant et imprégnant tout. Nous sommes donc assurés du succès.

Ce vingt-neuvième article du « Code de vie du Rose-Croix », comme quelques autres dont nous avons parlé précédemment, est d'une portée particulière et vaste. Il se rapporte, comme l'ensemble de notre « Code », à notre vie rosicrucienne, mais il peut s'appliquer aussi à l'humanité en général. A cet égard, il est, naturellement, porteur des plus grands espoirs, puisque, par lui, on comprend qu'inéluctablement des conditions nouvelles s'instaureront sur terre en vertu de la loi de l'évolution. Cela, évidemment, n'efface ni notre peine ni notre angoisse devant les drames effroyables où notre monde est plongé et cela ne supprime pas davantage la nécessité, pour chacun, de déployer tous ses efforts pour que les changements voulus soient opérés. **L'HOMME EST FINALEMENT LE MAITRE DE SON DESTIN.** Il est responsable des situations, des problèmes et des circonstances auxquels il a à faire face. Il assume aussi la responsabilité de changements qui doivent être entrepris en harmonie avec l'ordre naturel des choses. Le monde de demain sera, par conséquent, tel que l'homme lui-même l'aura voulu. C'est dire si ces choix sont importants, même en tenant compte du karma accumulé par l'humanité et des dangers que celle-ci, par sa faute, a suscités pour elle-même...

Cet article de notre « Code » mérite plus encore que d'autres notre attention, du fait de tout ce qu'il implique pour

chacun de nous et pour l'ensemble des hommes. N'oublions jamais la leçon qu'il renferme, car elle concerne notre existence même, que ce soit individuellement ou collectivement, et elle concerne également notre propre évolution au milieu des autres, et dans la voie royale et sacrée de notre tradition rosicrucienne.

Puissions-nous, à tout moment, trouver, sur le sentier de l'initiation et de la lumière, la force et le courage dont nous avons besoin pour accomplir notre mission dans la vie !



CONSIDERE toujours comme sacrés et au-dessus de toutes critiques les idéaux de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. ; ne permets jamais à la calomnie d'atteindre le bon renom de ton Ordre ; que ta vie soit une preuve de l'excellence de tes principes et sois prêt à défendre l'emblème de la Rose-Croix de toute la puissance de ta vie et de toute la lumière de ton être.



COMMENTAIRES

Ainsi, c'est sur un appel à notre vigilance et à notre loyauté que se termine le « Code de Vie du Rose-Croix », et rien n'est plus normal pour les Rosicruciens que nous sommes. Dans cet appel, un fait est implicitement inclus, à savoir que si nous avançons sur le Sentier de Vie, de Lumière et d'Amour que constitue l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C., nous sommes certainement loin encore d'avoir atteint le but ultime que la tradition désigne sous le nom de REINTEGRATION. Ne comprenant pas toujours ce qu'est ce but et n'ayant pas, de la formation initiatique qui nous est dispensée, une vue d'ensemble que l'on ne peut d'ailleurs avoir qu'une fois acquise la réintégration, il arrive, l'habitude aidant sur un sentier long et difficile, que les idéaux de notre Grande Fraternité Initiatique ne sont plus perçus aussi vivement qu'au début et une certaine négligence peut s'en suivre. De plus, revenant à l'erreur souvent commise dans le monde profane de juger un mouvement ou une organisation

A TRAVERS les membres qui composent ce mouvement ou cette organisation, et ces membres s'ils sont en EVOLUTION et sur une voie de perfection ne sont certes pas encore parfaits, on peut même en venir à ne plus considérer les idéaux rosicruciens en EUX-MEMES mais seulement à la mesure de ceux qui cheminent avec nous côte à côte, et quelquefois à notre propre mesure limitée. Nous nous rendons compte aisément que c'est un jugement fondamentalement erroné et il nous apparaît donc parfaitement juste que la recommandation nous soit faite de considérer comme sacrés et au-dessus de toute critique les idéaux de l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. Ce faisant, il est clair qu'en toutes circonstances, nous souvenant de cette recommandation, nous déploierons les efforts voulus pour être des EXEMPLES, c'est-à-dire non pas pour PARAÎTRE parfait, ce serait une attitude hypocrite, mais pour manifester, dans notre existence quotidienne, LE MIEUX DE NOUS-MEMES. Par la manière dont nous vivons, nous apportons ainsi une preuve de l'excellence des principes que nous étudions et nous nous conformons, de cette manière, à ce qui, précisément, nous est recommandé dans le trentième article de notre « Code ».

D'un autre côté, aucun d'entre nous n'ignore que notre Ordre, soit DIRECTEMENT, soit INDIRECTEMENT en la personne de ses dirigeants, est parfois l'objet de la malveillance et de la calomnie et souvent la cible de mensonges intéressés ayant leur origine dans la jalousie ou bien dans l'orgueil, ou encore dans le fanatisme de quelque nature qu'il soit. A partir de faits tronqués, des thèses calomnieuses et contraires à la vérité ont pu être bâties et il est même arrivé, très rarement heureusement, qu'à la source de ces œuvres de dénigrement, on retrouve quelques Rosicruciens désenchantés et mûs par l'orgueil, voire la haine, hélas, et ayant fait fi de leurs engagements solennels, après avoir quitté notre Ordre. Mais tout cela n'est pas neuf et notre Ordre a rencontré ce genre de situation bien souvent au cours de sa longue histoire. Sans attaquer jamais lui-même, il s'est toujours défendu efficacement et quelquefois simplement PAR LE SILENCE

qui est, en de telles circonstances, la position la plus excellente et la plus forte, car elle est celle de la non-violence et aussi de la non-résistance (bien différente, dans sa vérité, de la passivité). En certains cas, naturellement, notre Ordre a dû employer d'autres moyens pour assurer sa défense. Cependant, aussi vifs qu'ils aient pu être, ils ont été utilisés sans aucune haine, naturellement, et même avec une immense compassion, dans les limites du juste et du strict raisonnable, car la fermeté doit être ainsi et jamais autrement, et c'est de cette façon que nous devons individuellement agir, en ne permettant jamais à la calomnie d'atteindre le bon renom de notre Ordre. En certains cas, le silence sera la meilleure défense et en d'autres, ce sera la fermeté. C'est le but seul qui compte en ce domaine et notre bon engagement nous amène à effectuer le meilleur choix. Toutefois l'injonction est remarquablement nette et précise : SOIS PRET A DEFENDRE L'EMBLEME DE LA ROSE-CROIX, DE TOUTE LA PUISSANCE DE TA VIE ET DE TOUTE LA LUMIERE DE TON ETRE. En d'autres termes, il ne doit jamais y avoir de compromis dans la défense de la Rose-Croix, en raison de ce que cet emblème représente dans le monde de l'authentique tradition initiatique perpétuée par l'Ordre de la Rose-Croix A.M.O.R.C. et même, plus largement, au niveau cosmique par le haut symbolisme qu'il renferme.

De cet article qui clôt le « Code de Vie du Rose-Croix », nous devons faire une règle privilégiée dans notre existence quotidienne. D'ailleurs, sans s'y référer exactement, n'est-ce pas déjà, comme voulu par cet article, que la plupart d'entre nous ont réagi en rencontrant les circonstances envisagées ? C'est dire combien cette règle est, en essence, en harmonie avec le sens de vérité et de justice inhérent à tout être humain, et il semble bien que tel soit aussi le cas de chacun de tous les articles que nous avons étudiés.

Puisse le sens de vérité et de justice se manifester sans cesse à travers vous dans votre vie quotidienne et dans le monde ! Puisse la paix profonde être en vous à jamais !

QU'IL EN SOIT AINSI !

